



# FONDS DE RECONSTRUCTION D'HAÏTI

PREMIER  
RAPPORT  
ANNUEL

2010/2011



## Fonds de Reconstruction d'Haïti

Nouvelle Primature (Place du Bicentenaire)  
Port au Prince, Haïti  
Tel: (509) 2519-3131

Email: [info@haitireconstructionfund.org](mailto:info@haitireconstructionfund.org)  
[www.haitireconstructionfund.org](http://www.haitireconstructionfund.org)  
[www.fondsdereconstructiondhaiti.org](http://www.fondsdereconstructiondhaiti.org)



**Haiti Reconstruction Fund**  
A Fund for Recovery, Reconstruction and Development of Haiti







## MESSAGE DU PRÉSIDENT MARTELLY



ci-haut: Courtoisie Diego Osorio, Senior Operations Officer, HRF  
en haut à droite: Courtoisie Emmanuel NOEL

La photo en page de couverture est une courtoisie de Emmanuel NOEL, Mlle Saran Koly, Communication Officer, UNDP, Diego Osorio, Senior Operations Officer, HRF; Denis Dufresne, Director of Communications, IHRC

**PRENDRE LES RENNES D'UN PAYS DÉVASTÉ, TELLE EST L'ESSENCE MÊME DE MA MISSION EN TANT QUE 56ÈME PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI OÙ LA RECONSTRUCTION SUIVANT LE SÉISME DU 12 JANVIER 2010 REPRÉSENTE UN IMMENSE CHALLENGE.** Presque tout reste encore à faire, en dépit des efforts déjà consenti tant par le gouvernement précédent que par la communauté internationale.

Il est évident que progrès et situation d'urgence ne sauraient rimer à la dimension qu'on le souhaiterait et Haïti fait face à cette expérience aujourd'hui. Un besoin de changement tourné vers le progrès et mille et une urgences à gérer. Toutefois, c'est sur le courage et l'instinct de dignité du peuple haïtien que repose le cadre de survie de cette nation qui avec l'aide des pays amis et institutions internationales continue de regarder vers l'avant. Comme je l'ai dit, dès l'annonce de ma victoire aux élections de mars 2011, nous sommes appelés à rendre Haïti plus forte, la main dans la main dans l'unité indispensable.

A ce carrefour, l'effort de reconstruction doit être plus effectif et l'exécution doit se faire à un rythme plus dynamique. Nous savons identifier ce qui marche et ce qui ne marche pas. Nous voyons ce qui est palpable et ce qui ne l'est pas depuis les annonces d'engagements des bailleurs potentiels. L'international et Haïti peuvent tout de même tirer des leçons de cette expérience et c'est un devoir commun envers les générations futures de ne pas laisser se faner cette chance immense que nous avons ici de donner l'exemple d'une solidarité effective. C'est le moment d'imposer un nouveau leadership à même de prendre les décisions nécessaires à tous les niveaux, peu importe les difficultés qui se dressent. En sus, la reconstruction, étant aussi l'affaire de tout un peuple, elle doit s'opérer dans la plus grande transparence et dans l'inclusion.

L'une des particularités de mon administration est de transmettre le signal à tous nos amis et potentiels bailleurs de fonds que chaque centime sera géré avec efficacité et transparence en vue d'atteindre les objectifs fixés. Et, du coup, j'espère de leur part un engagement beaucoup plus concret pour ce qui a trait au respect des promesses qu'ils ont faites au peuple haïtien, qui de confiance, les avait déjà remerciés. Le travail à faire est immense et mérite encore le bénéfice de l'urgence. C'est pour cela, qu'au nom du peuple haïtien, j'avais demandé que le CIRH se redynamise, se renforce et mon appui à cette importante structure ne fera jamais défaut.

Depuis le 17 juin 2010, le Fonds de Reconstruction d'Haïti) joue son rôle quant à sa contribution dans l'effort de reconstruction en supportant différents projets dont la plus grande opération de collectes de débris actuellement en place et son support en ressources au gouvernement qui en avait grandement besoin au lendemain du séisme. Il peut, tout aussi, nous aider à encourager d'autres bailleurs à maintenir aussi leurs promesses envers le peuple haïtien.

Un support financier de taille est nécessaire pour répondre aux différentes priorités qui nous tiennent à cœur tels de nouveaux abris, la création d'emploi, un climat propice à l'investissement, l'agriculture et l'éducation. En partenariat avec des institutions comme le Fonds de Reconstruction d'Haïti, nous nous engageons à mieux reconstruire pour le bien et le bonheur du peuple haïtien. Ensemble, la main dans la main, le cœur sincère, avec la communauté internationale et les haïtiens nous parviendrons à relever Haïti à la dimension des ambitions de son merveilleux peuple.

**Michel Joseph Martelly**

Président d'Haïti



PREFACE PAR  
LE PRESIDENT  
DU COMITE  
DE PILOTAGE  
DU FRH

EN TANT QUE PRÉSIDENT DU COMITÉ DE PILOTAGE DU FONDS DE RECONSTRUCTION D'HAÏTI, J'AI PU ÊTRE LE TÉMOIN DE SA PREMIÈRE ANNÉE D'OPÉRATIONS DANS SA TOTALITÉ. Le FRH est une petite entité dynamique qui a mobilisé des fonds pour la reconstruction tel que demandé par le Gouvernement haïtien. Je me rappelle particulièrement de l'approbation et du décaissement rapides de sa première allocation à l'appui budgétaire, un souffle de vie dans les circonstances difficiles de 2010. Avec le bénéfice du recul, ma conviction que le FRH joue un rôle stratégique dans notre reconstruction sur le long terme est confirmée. Il mobilise et garantit la transparence ainsi que des standards élevés de gestion financière, ce qui offre l'assurance d'un engagement continu des bailleurs dans le processus de reconstruction d'Haïti.

En faisant le bilan de ce qui a été accompli, je peux souligner deux éléments qui sont d'une importance capitale. En premier lieu, le Fonds de Reconstruction d'Haïti est un partenariat innovant de diverses parties sous le leadership haïtien. En répondant de manière rapide aux requêtes de la Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti, le FRH a transformé une portion de la générosité de la communauté internationale en investissements qui offrent des résultats, une bonne gestion et une capacité accrue pour le bénéfice du peuple haïtien. En second lieu, il est clair que le FRH, de même que d'autres initiatives multilatérales, ne peut aller qu'aussi loin que le souhaitent ses membres. Il peut mobiliser des fonds, mais uniquement selon le mandat et les ressources donnés, et ses résultats sont un reflet direct de la performance des Entités Partenaires. De ce fait, son rôle reflète le leadership collectif que nous exerçons en suivant le chemin de la reconstruction que nous nous sommes tracés.

Après une année, il est sage de faire une pause et de réfléchir sur la manière dont les choses ont été faites, et sur la manière pour nous de mieux les faire. Maintenant, le challenge n'est pas le sprint initial mais la course d'endurance du long terme, et ceci implique la mobilisation des engagements des bailleurs pour le long parcours. Dans ce domaine également, le FRH offre une contribution importante, non seulement avec son expertise technique mais également en contribuant à garantir une gestion judicieuse, transparente et efficace des contributions durant ses sept ans d'existence. Finalement, j'aimerais ajouter qu'il est nécessaire que la communauté des bailleurs comprenne qu'il peut contribuer à des institutions haïtiennes plus autonomes et efficaces en encourageant précisément cette autonomie. La pratique de verser des fonds liés par des préférences d'allocations est moins qu'idéal, et n'est pas le reflet de bonnes pratiques et sapent les buts à long-terme en poursuivant des priorités à court terme.

Ce fut un plaisir de diriger l'année initiale du Fonds de Reconstruction d'Haïti, et je m'attends à un succès continu de cette institution dans l'appui à la reconstruction de mon pays.



**Ronald Baudin**

Ministre de l'Economie et des Finances







DECLARATION  
COMMUNE DES  
BAILLEURS

Courtoisie Denis Dufresne, Director of Communications, IHRC

**DIX-HUIT MOIS APRÈS LA CATASTROPHE QUI A APPORTÉ TANT DE PEINES ET DE DESTRUCTION EN HAÏTI**, un nouveau pays a commencé à émerger, avec un processus de reconstruction qui offre maintenant des résultats tangibles. Graduellement, les pièces maitresses du puzzle se mettent en place. Le processus électoral offre au pays un nouveau groupe de dirigeants par le biais d’une des rares transitions d’un président élu démocratiquement à un autre en Haïti. La nouvelle équipe dirigeante a maintenant la lourde responsabilité d’une reconstruction et d’un développement à long-terme, et ceci implique de construire un front commun efficace avec toutes les forces politiques. Dans ce contexte, il est nécessaire de mettre de côté ses différences et de collaborer dans le processus de reconstruction du pays. Dans le cas contraire, les partenaires étrangers d’Haïti seront dans l’impossibilité de l’aider à atteindre ses objectifs. Les obstacles et les entraves diminuent et l’effort de reconstruction gagne du terrain. A titre d’exemples, on peut se rendre compte maintenant que des débris sont enlevés, des projets de logement ont commencé et des instruments de stimulation de la croissance économique ont été développés et sont sur le point d’être livrés.

Nous savions que ce ne saurait être une entreprise qui se réaliserait du jour au lendemain. Dès le début de l’effort collectif, les partenaires internationaux d’Haïti se sont engagés dans le processus de reconstruction de ce pays. Notre engagement n’est pas uniquement une expression de bonne volonté mais il s’agit également d’un support tangible et significatif vers des actions, des projets, des idées, et des buts communs partagés avec tous les haïtiens. En effet, la communauté internationale respecte le courage et la bravoure du peuple haïtien qui a été au centre de ce processus. Reconstruire mieux signifie reconstruire de manière durable avec une main mise nationale sur la reconstruction.

Un des instruments clés de la coordination des ressources de la reconstruction a été le Fonds de la Reconstruction d’Haïti (FRH). A la fin d’une année d’opérations, nous sommes satisfaits des résultats dans l’ensemble. Ce partenariat entre la communauté internationale (19 bailleurs) et le Gouvernement haïtien afin d’aider à financer la reconstruction post-séisme a pu mobiliser plus de US\$350 millions pour le logement, l’enlèvement et la gestion de débris, la réduction de risques et désastres, le développement régional, l’appui budgétaire, la création d’emplois, l’agriculture et l’éducation. Les Fonds ont été mobilisés, coordonnés et alloués en appui aux priorités du Gouvernement et de sa commission de reconstruction. De plus, le rôle de coordination joué par le FRH nous a permis d’unir nos forces, de coordonner les efforts, de réaliser plus et, par-dessus tout, d’avoir un plus grand impact. Le FRH a facilité ceci, et nous comptons sur son appui continu afin de construire sur la base des succès initiaux.

Une année est une référence importante. Des challenges considérables demeurent: de nouvelles ressources doivent être mobilisées; des écarts de financements cruciaux doivent être comblés; et les partenaires doivent unir leurs efforts afin de permettre qu’une reconstruction rapide et de grande qualité soit réalisée. Nous sommes confiants que le FRH et ses partenaires, bailleurs, homologues, et personnel peuvent relever ces challenges. En tant que bailleurs, nous joueront notre rôle afin de nous assurer que le Fonds de Reconstruction d’Haïti murisse de ses premiers douze mois prometteurs en une seconde année d’opérations solide.



USA

**Ms. Cheryl Mills**  
Chief of Staff  
Counselor of the U.S.  
Department of State



BRAZIL

**H.E. Antonio José Ferreira Simões**  
Undersecretary-General for South and  
Central America and the Caribbean  
Ministry of Foreign Affairs



NORWAY

**H.E. Espen Rikter-Svendsen**  
Ambassador/Special Envoy to Haiti  
Norwegian Ministry of Foreign Affairs



CANADA

**Mr. David Moloney**  
Executive Vice-President/Premier vice-président  
Canadian International Development Agency  
Agence Canadienne de Développement International



ESPAÑA

**Embajador Arturo Reig Tapia**  
Embajador en Misión Especial  
para la Reconstrucción de Haití



JAPAN

**Ambassador Kentaro Minami**  
Ambassador of Japan in Haiti



AUSTRALIA

**Mr. Peter Baxter**  
Director General  
Australian Agency for International  
Development



FRANCE

**S.E. Ambassadeur Pierre Duquesne**  
Ambassadeur chargé des questions  
économiques de reconstruction et  
de développement



OMAN

**H.E. Ambassador Fuad Al-Hinai**  
Permanent Representative of Oman  
to the United Nations, New York



SWEDEN

**Ms. Ewa Werner-Dahlin**  
Director, Department for Conflict  
and Post-Conflict Cooperation  
Swedish International  
Development Agency



COLOMBIA

**Mr. Diego Andres Molano Aponte**  
High Presidential Counselor for Social  
Action and International Cooperation,  
Presidential Agency for Social Action  
and International Cooperation



THE WORLD  
BANK  
GROUP

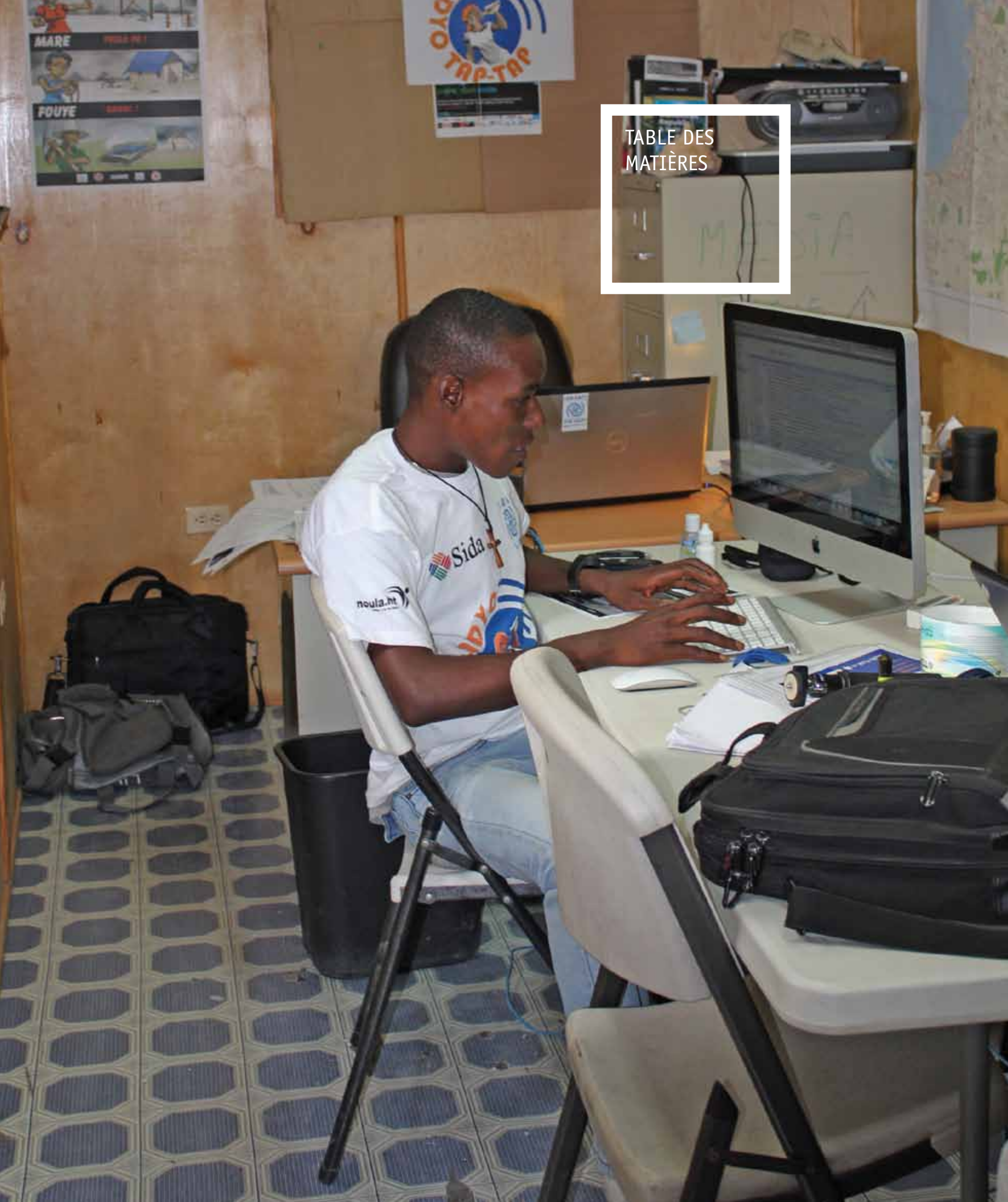
**Mr. R. Kyle Peters**  
Director, Strategy and Country Services  
Operations Policy and Country  
Services Unit



ESTONIA

**Mr. Urmas Paet**  
Minister for Foreign Affairs





|                                                                    |     |
|--------------------------------------------------------------------|-----|
| MESSAGE DU PRESIDENT MARTELLY                                      | i   |
| PREFACE PAR LE PRESIDENT DU COMITE DE PILOTAGE DU FRH              | iii |
| DECLARATION COMMUNE DES BAILLEURS                                  | iv  |
| ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES                                          | 2   |
| REMERCIEMENTS                                                      | 3   |
| SOMMAIRE                                                           | 4   |
| 1 INTRODUCTION                                                     | 8   |
| 2 LA PREMIÈRE ANNÉE                                                | 12  |
| 3 COMBLER LES BESOINS DE FINANCEMENT STRATÉGIQUE                   | 16  |
| Statut Financier du Fonds                                          |     |
| Rôle du FRH dans le Financement total de la Reconstruction d’Haïti |     |
| Le Financement du FRH comparé                                      |     |
| 4 LE PORTEFEUILLE                                                  | 24  |
| Le Processus d’Approbation de Subvention                           |     |
| Le Portefeuille                                                    |     |
| 5 RÉSULTATS SUR LE TERRAIN                                         | 30  |
| Résultats des Projets                                              |     |
| Financement Stratégique Appuyant les Priorités Haïtiennes          |     |
| Obtention de fonds                                                 |     |
| 6 GESTION DU FRH                                                   | 36  |
| Coûts                                                              |     |
| Communication avec les Parties Prenantes                           |     |
| 7 CONCLUSION: LEÇONS APPRISES ET OPPORTUNITÉS POUR LE FUTUR        | 40  |
| Leçons Apprises                                                    |     |
| Opportunités dans le Futur                                         |     |
| ANNEXES                                                            | 42  |
| Annexe 1: Statut des Ressources du FRH                             |     |
| Annexe 2: Les Résumés de Projets du FRH                            |     |
| Annexe 3: Carte géographique avec la Localisation des Projets      |     |



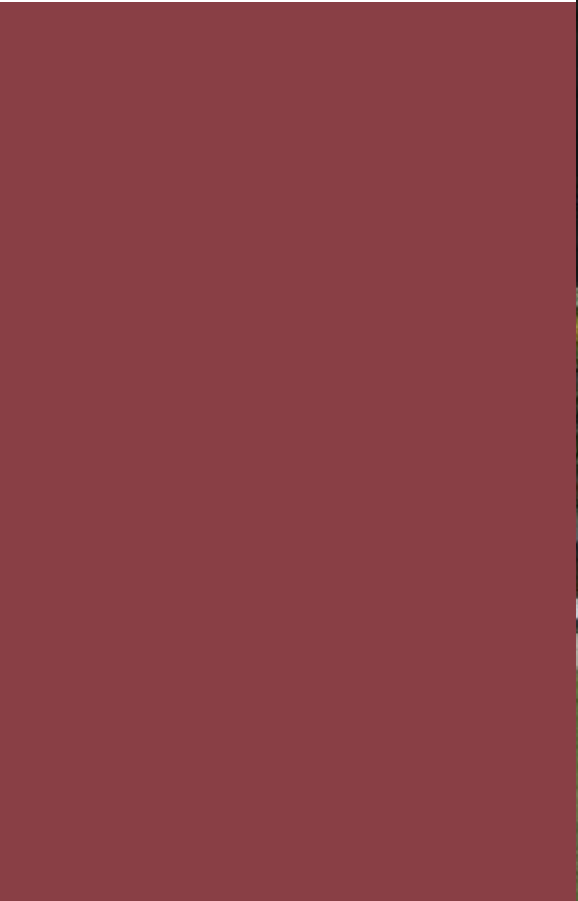


Courtoisie Mlle Saran Koly, Communication Officer, UNDP

|             |                                                       |             |                                                   |
|-------------|-------------------------------------------------------|-------------|---------------------------------------------------|
| <b>AID</b>  | Association Internationale pour le Développement      | <b>GNUD</b> | Groupe des Nations Unies pour le Développement    |
| <b>BES</b>  | Bureau de l’Envoyé Spécial                            | <b>GoH</b>  | Gouvernement haïtien                              |
| <b>BM</b>   | Banque Mondiale                                       | <b>NCP</b>  | Note Conceptuelle de Projet                       |
| <b>BID</b>  | Banque Interaméricaine de Développement               | <b>ONG</b>  | Organisation Non-Gouvernementale                  |
| <b>CIRH</b> | Commission Intérimaire pour la Reconstruction d’Haïti | <b>ONU</b>  | Organisation des Nations Unies                    |
| <b>CP</b>   | Comité de Pilotage du Fonds de Reconstruction d’Haïti | <b>PNUD</b> | Programme des Nations Unies pour le Développement |
| <b>FRH</b>  | Fonds de Reconstruction d’Haïti                       | <b>SFI</b>  | Société Financière Internationale                 |
| <b>FFMB</b> | Fonds Fiduciaire Multi-Bailleurs                      |             |                                                   |

Ce rapport a été préparé par le Secrétariat du FRH. Il a bénéficié d’apports du Gouvernement haïtien, du Fiduciaire et des Entités Partenaires du FRH. Des commentaires et suggestions spécifiques ont été reçus de: Arturo Reig Tapia (AECID), Bisrat Aklilu (Office FFMB des Nations Unies), Isabelle Berard (ACDI), Espen Rikter-Svendsen (Norvège), Jean Phillipe Bernardini (ONU), Jonathan Caldicott (Fiduciaire), Liza Morris (Etats-Unis), Marguerite Siemer (Etats-Unis), Melanie Zipperer (Banque Mondiale), Peter Sollis (BID), et Pierre Duquesne (France).





en haut à droite: Courtoisie Diego Osorio,  
Senior Operations Officer, HRF  
ci-haut: Courtoisie Emmanuel NOEL



- POINTS IMPORTANTS**

Durant sa première année de fonctionnement, Le Fonds pour la Reconstruction d’Haïti s’est imposée en tant que:

  - **La plus grande source de financement non-alloué** pour la reconstruction d’Haïti, 20 pour cent du financement total de la reconstruction étant acheminé par le Fonds.
  - **Un partenariat international dirigé** par le Gouvernement haïtien et la Commission Intérimaire pour la Reconstruction d’Haïti, laquelle définit les priorités pour l’utilisation des fonds.
  - **Un mécanisme efficace** en vue de collecter l’argent (US\$352 millions à date) et allouer des fonds à la reconstruction (US\$237 millions à quatorze activités).
  - **Un moyen de combler de manière stratégique les lacunes de financement** afin de parvenir à une reconstruction équilibrée.

**QU’EST-CE LE FONDS DE RECONSTRUCTION D’HAÏTI (FRH)?**

i. Deux mois après le séisme dévastateur du 12 janvier 2010, le Gouvernement d’Haïti (GoH) a demandé à la Banque Interaméricaine de Développement (BID), les Nations Unies (ONU) et la Banque Mondiale (BM) d’établir un mécanisme de financement multilatéral dénommé le Fonds de Reconstruction d’Haïti (FRH). Le FRH mobilise, coordonne et alloue des fonds en appui au Plan d’Action pour le Relèvement et le Développement d’Haïti du GoH. Le GoH a demandé à ce que l’Association de Développement International (AID) de la Banque Mondiale soit le Fiduciaire du Fonds.

ii. Le FRH met en commun les contributions des bailleurs afin de fournir des subventions pour les activités prioritaires tel que demandé par le GoH par le biais de la Commission Intérimaire pour la Reconstruction d’Haïti (CIRH) et approuvé par le Comité de Pilotage du FRH. Pour les demandes de moins de US\$ 1 million, il existe un processus simplifié d’approbation de subvention et une procédure accélérée. Le FRH est susceptible de financer, entre autre, les activités implantées dans les secteurs suivants: infrastructures, services, développement communautaire, environnement, les activités génératrices de revenus, et l’appui budgétaire. Les activités sont exécutées par une agence d’exécution ou plus et sont évaluées par une Entité Partenaire (La Société Financière Internationale (SFI), la BID, l’ONU, ou la BM).

iii. Le FRH est dirigé par un Comité de Pilotage, lequel est présidé par le Ministre des Finances et est constitué de représentants du GoH, des grands bailleurs, des Entités Partenaires, du Fiduciaire, et des observateurs de la société civile haïtienne, du gouvernement local, du secteur privé, de la Diaspora, et des Organisations Non-Gouvernementales internationales

(ONGs). Durant sa première année, le Comité de Pilotage s’est réuni à six reprises afin de répondre aux requêtes de financement de la CIRH et a décidé d’allouer US\$237 millions pour les activités de reconstruction.

**DE QUELLE MANIÈRE LES FONDS DU FRH ONT-ILS ÉTÉ UTILISÉS?**

iv. Durant sa première année, le FRH a mobilisé des contributions totalisant US\$352 millions de 19 bailleurs, desquels US\$335 millions ont été reçus. Le Brésil a été le premier bailleur, effectuant une contribution de US\$55 millions; les Etats-Unis représentent le plus grand bailleur (US\$120 millions) et quatre autres bailleurs ont versé une contribution de US\$30 millions au moins (Canada, Japon, Norvège, et Espagne).

v. Le Comité de Pilotage du FRH a alloué US\$237 millions (71%) des ressources disponibles à quatorze activités de reconstruction qui ont fait l’objet d’une requête comme étant des priorités de la CIRH. US\$2.98 million additionnels ont été alloués afin de couvrir les coûts opérationnels du Fonds par le biais des budgets administratifs du Fiduciaire et du Secrétariat. Des ressources allouées aux activités de reconstruction, US\$197 millions (83%) ont déjà été transférés aux Entités Partenaires pour la mise en œuvre. Les Entités Partenaires, en retour, ont déjà décaissés US\$35 millions (18%) des ressources transférées.

**QUELLES SONT LES RÉALISATIONS DU FRH?**

- vi. Durant sa première année d’existence, le Fonds de Reconstruction d’Haïti est devenu:
- **La plus grande source de financement non-alloué** pour la reconstruction d’Haïti. Des US\$4.58 milliards de financement de subventions qui ont été alloués pour la reconstruction d’Haïti, US\$1.74 milliard a été réellement disponible au mois de juin 2011. De ce montant, 20 pour cent ont été



acheminé à travers le FRH sur la base de non allocation.

- **Un partenariat international dirigé** par le Gouvernement haïtien et la Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti. Le Gouvernement préside le Comité de Pilotage du FRH alors que la CIRH définit les activités devant être financées en priorité.
- **Un mécanisme efficace** en vue de collecter l'argent (US\$352 millions à date) et allouer des fonds à la reconstruction (US\$237 millions durant la première année). Sur ces bases, le FRH a réalisé une excellente performance par rapport à la plupart des fonds de reconstruction et de relèvement.
- **Un moyen de combler de manière stratégique les lacunes de financement** afin de parvenir à une reconstruction équilibrée. Le FRH a alloué la grande majorité des ressources aux secteurs prioritaires que sont le logement, l'enlèvement et la gestion de débris, et a permis de combler les écarts importants dans le domaine de la réduction des risques de désastres, de la reconstruction et des finances publiques.
- **Un mécanisme efficace** avec des procédures rapides, flexible et des coûts opérationnels faibles. Le FRH a adhéré à des standards de performance sévères pour l'allocation et le transfert de fonds tout en engageant les coûts administratifs comparatifs les moins élevés.

vii. En matière de résultats sur le terrain, les Entités Partenaires ont fait des rapports sur les résultats importants des projets financés par le FRH:

**Capacité de Construction pour la Gestion des Risques et Désastres** – a permis l'évaluation de 600 abris d'évacuation existants, et a initié la réhabilitation ou la reconstruction de 21 abris prioritaires.

**Gestion de Débris** – les déchets ont été enlevés de trois communautés prioritaires avec 39 bennes sur place.

**Projet de Réduction des Désastres dans le Département du Sud** – 60 organisations de fermiers ont été mobilisées pour la protection de l'environnement et la sécurité alimentaire.

**Opération de Développement de la Politique d'Urgence** – l'écart de financement du budget du Gouvernement haïtien pour l'année fiscale 2010 (FY10) a été comblé par cette opération de cofinancement.

**Atténuation des Désastres dans le Département du Sud** – la préparation du plan de gestion de bassins versants permettra le suivi des investissements.

**Fonds de Garantie Partielle de Crédit** – les requêtes pour des garanties du secteur financier sont en cours de traitement.

**Programme de Développement Durable dans le Sud-ouest** – 32 activités du projet sont en cours de mise en œuvre.

La grande majorité des photos de ce rapport reflète les travaux en cours grâce au financement du FRH.

#### QU'EST-CE QUI EST ATTENDU DU FRH AU COURS DE SA DEUXIÈME ANNÉE?

viii. Durant sa seconde année opérationnelle, le FRH devra prêter une attention particulière aux points suivants: a) répondre aux requêtes du GoH pour les besoins de financement prioritaires; b) mobiliser des contributions additionnelles, en tenant compte des bailleurs non-traditionnels; et c) rédiger des rapports et conduire des analyses sur la manière dont les fonds transférés sont décaissés par les Entités Partenaires. Durant cette période, le FRH devra travailler de concert avec ses partenaires afin de faire face aux challenges suivants:

- Accélérer l'utilisation des fonds disponibles pour la reconstruction tout en s'assurant de leur allocation stratégique et du renforcement des capacités du GoH.
- Dissuader les bailleurs actuels et futurs du FRH d'imposer une préférence par rapport à leurs contributions de manière à ce que le GoH bénéficie d'une flexibilité maximale dans l'utilisation des ressources du FRH afin de financer les priorités stratégiques.
- Encourager les Entités Partenaires à maintenir le sentiment de l'urgence et utiliser les procédures accélérées afin de préparer et de mettre en œuvre les activités.
- Déterminer, de concert avec le GOH, la possibilité de créer une réserve de fonds non-alloués de façon à répondre aux requêtes de financement qui surviennent durant la troisième année de la reconstruction et au-delà.
- Attirer des contributions additionnelles des bailleurs et ainsi pourvoir aux projets de reconstruction non-financés, y compris de bailleurs qui, par le biais d'autres mécanismes, sont dans l'impossibilité de décaisser et/ou de mettre en œuvre sur le terrain aussi rapidement que prévu.

a droite: Courtoisie David Helmey GARY, IOM





a droite: Courtoisie Diego Osorio, Senior Operations Officer, HRF  
en bas: Courtoisie Côte Sud Initiative (CSI)/ Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), 2011



Depuis le 17 juin 2010, le Fonds de Reconstruction d'Haïti (FRH) joue son rôle quant à sa contribution dans l'effort de reconstruction en supportant différents projets dont la plus grande opération de collectes de débris actuellement en place et son support en ressources au gouvernement qui en avait grandement besoin au lendemain du séisme."

PRÉSIDENT MICHEL MARTELLY



1. Le tremblement de terre dévastateur ayant frappé Haïti le 12 janvier 2010 a suscité une énorme vague d'aide internationale. Des gouvernements, des entreprises privées, des organisations non gouvernementales (ONGs), des bailleurs et des agences multilatérales à travers le monde ont mobilisé des volumes considérables de ressources pour la mise en œuvre d'actions de secours et de reconstruction. Certains de ces bailleurs ont la capacité et le désir de gérer leurs propres ressources sur le terrain, de concert avec le Gouvernement haïtien. D'autres préfèrent coordonner leurs efforts à travers un fonds multi-bailleurs afin d'aider au financement du processus de reconstruction.

2. En réponse à l'appel lancé en mars 2010 par le Gouvernement haïtien, la Banque Interaméricaine de Développement (BID), les Nations Unies (ONU) et la Banque Mondiale (BM), de concert avec les bailleurs, ont établi un fonds multi-bailleurs nommé Fonds de Reconstruction d'Haïti (FRH). Le rôle du FRH est de soutenir le Plan de Relèvement et de Développement d'Haïti établi par le Gouvernement haïtien à la suite du séisme, ainsi que des initiatives similaires. A la demande du Gouvernement d'Haïti, l'Association Internationale de Développement (AID) du groupe Banque Mondiale est l'Administrateur Fiduciaire du Fonds. Entre mars et juin 2010, la Banque Mondiale a travaillé avec le GoH, la BID, l'ONU, et les bailleurs en vue de créer une structure de gouvernance et de mobiliser les ressources de manière à ce que le FRH devienne opérationnel.

DE QUELLE MANIÈRE LE FRH OPÈRE T-IL?

3. L'objectif du Fonds est d'appuyer la mobilisation, la coordination et l'allocation des contributions afin d'améliorer les conditions de vie de base en Haïti et de renforcer la capacité

du Gouvernement haïtien à long terme. Afin d'atteindre cet objectif, le FRH coordonne ses activités avec le Gouvernement haïtien, et particulièrement avec la Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti (CIRH). Les contributions des bailleurs mises en commun fournissent des financements de subventions pour les activités prioritaires qui sont en ligne avec le Plan D'Action pour le Relèvement et le Développement d'Haïti du GoH et qui sont appuyées par la CIRH et approuvées par le Comité de Pilotage du FRH. Le processus d'approbation de subvention du FRH, lequel ne consiste que de six étapes simples<sup>1</sup>, s'aligne avec le processus d'examen de projet de la CIRH afin de maximiser l'efficacité et de faciliter la coordination.

4. Une série d'activités est susceptible d'être financée afin d'atteindre les objectifs du Fonds. Elles comprennent a) la coopération technique et le renforcement des capacités; b) les investissements dans le domaine des infrastructures; (c) l'accès aux services de base; (d) le développement communautaire; (e) la protection et le nettoyage environnementaux; (f) les activités génératrices de revenus; et (g) l'appui budgétaire. Ceci peut inclure une ou plusieurs allocations afin d'octroyer des subventions minimales en vue de financer ces activités. D'autres activités peuvent recevoir l'aval du Comité de Pilotage du FRH.

5. Le FRH est constitué d'un Comité de Pilotage, d'Entités Partenaires, d'un Fiduciaire, et d'un Secrétariat. Le Comité de Pilotage est l'organe de direction et est responsable de l'approbation des politiques et procédures du FRH, l'allocation des ressources, et de l'approbation des rapports financiers et de suivi. Toutes les propositions devant être considérées par le Comité de Pilotage doivent être endossées par la CIRH. Le Comi-

<sup>1</sup> Le processus d'approbation de subvention du FRH est décrit en détail au Chapitre 4.



TABLEAU 1.1: FACTEURS PERMETTANT AU FRH D’OPÉRER EFFECTIVEMENT EN HAÏTI

| PROBLEME                                                                                     | BESOIN                                                                                                                                                                                   | RESPONSE DU FRH                                                                                                                                                                        |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Le tremblement de terre a causé des dommages dans toutes les secteurs sociaux et économiques | Habilité à répondre à un éventail large de besoins en reconstruction, incluant l’appui budgétaire                                                                                        | Collaborer avec les Entités Partenaires qui possèdent un large éventail d’avantages comparatifs.                                                                                       |
| Capacité du Gouvernement grandement affaibli à plusieurs niveaux.                            | Construire la capacité et l’autorité en donnant au Gouvernement le rôle de leader,                                                                                                       | Le Gouvernement préside le Comité de Pilotage du FRH et la CIRH établit les priorités de financement.                                                                                  |
| Histoire de corruption et de manque d’efficacité                                             | Besoin de procédures transparentes et indiquant les responsabilités                                                                                                                      | Les fonds sont transmis par les Entités Partenaires qui évaluent et supervisent chaque activité.                                                                                       |
| Aide précédente n’a pas toujours offert des résultats durables, de grande qualité            | Appliquer les bonnes pratiques internationales pour la conception de projets, la gestion financière, l’acquisition de biens, les garanties sociales et environnementales, le suivi, etc. | Les Politiques et procédures des Entités Partenaires, incarnant les standards internationaux, sont utilisés pour chaque activité.                                                      |
| La plupart des besoins en reconstruction sont de nature urgente                              | Habilité de prendre des décisions de financement et de transférer les ressources rapidement.                                                                                             | Adhérence à des standards de performance élevés afin de permettre une réponse rapide                                                                                                   |
| Capacité d’exécution est entravée par plusieurs facteurs                                     | Nécessité de travailler avec des entités qui ont une capacité reconnue de donner des résultats                                                                                           | Flexibilité facilitant l’appui d’un large éventail d’agence d’exécution (Govt., ONGs, ONU, secteur privé, etc.)                                                                        |
| La CIRH est une approche unique et non testée de la coordination du redressement             | Importance de travailler en étroite collaboration et de manière productive avec la CIRH                                                                                                  | La CIRH établit les priorités de financement du FRH ; le Secrétariat du FRH est logé dans les mêmes bureaux que la CIRH, les réunions du FRH sont synchronisés avec celles de la CIRH. |

té de Pilotage est présidé par le Ministre des Finances du GoH et les grands bailleurs ayant versé une contribution minimale d’US\$ 30 millions au Fonds. Les représentants des Entités Partenaires et le Fiduciaire constituent des membres non-décisionnaires. Les Observateurs incluent des représentant des la société civile haïtienne, du secteur privé, de la diaspora, du gouvernement local, et des ONGs internationaux.

6. Avant le séisme, Haïti sortait d’une longue histoire de pauvreté, de gouvernance inadéquate, d’aide étrangère inégale, de corruption et d’instabilité. La catastrophe a exacerbé tous ces facteurs. Ces défis ont dû être prises en considération lors de la création du FRH afin qu’il puisse fonctionner efficacement dans un environnement post-catastrophe très difficile. Le tableau 1.1 résume les principales questions qui ont été confrontés, les besoins qui ont surgi des défis et la manière dont la conception et les objectifs du FRH y a répondu.

QUELLES SONT LES RÉALISATIONS DU FRH?

7. Le Fonds de Reconstruction d’Haïti est:
- La plus grande source de financement non-alloué pour la reconstruction d’Haïti, 20 pour cent du financement total de la reconstruction étant acheminé par le Fonds.
  - Un partenariat international dirigé par le Gouvernement haïtien et la Commission Intérimaire pour la Reconstruction d’Haïti.
  - Un mécanisme efficace en vue de collecter l’argent (US\$352 millions à date) et allouer des fonds à la recon-

- struction (US\$237 millions à quatorze projets durant la première année).
- Un moyen de combler de manière stratégique les lacunes de financement afin de parvenir à une reconstruction équilibrée.
  - Un mécanisme efficace avec des procédures rapides, flexible et des coûts opérationnels faibles.

8. Le premier rapport annuel du FRH fournit: a) des informations sur les opérations du FRH durant la première année dans sa totalité (17 juin 2010 – 30 juin 2011) (Chapitre 2); b) Une vue d’ensemble du statut financier et de la performance du Fonds (Chapitre 3); c)des détails sur le portefeuille des activités de reconstruction du FRH (Chapitre 4); d)un résumé des résultats obtenus à date (Chapitre 5); e)des informations sur la gestion du Fonds (Chapitre 6); et f) des conclusions tenant compte des leçons apprises et des challenges de la seconde année du FRH (Chapitre 7). Les annexes fournissent des détails additionnels sur le statut des ressources du FRH (Annexe 1), les projets du FRH (Annexe 2), et la localisation des projets (Annexe 3).

a droite: Courtoisie David Helmey GARY, IOM







en haut: Courtoisie David Helmey GARY, IOM  
a gauche: Courtoisie Daniel J. Groshong/The Hummingfish Foundation pour la Côte Sud Initiative (CSI), 2011

ENCADRE 2.1: CHRONOLOGIE DE LA PREMIÈRE ANNÉE DU FRH

**17 juin:** La CIRH tient la première réunion de son Conseil et endosse la première requête de financement du FRH (Port-au-Prince).

- La première réunion du CP du FRH a lieu (Port-au-Prince);
- La Norvège devient le 2ème membre donateur du CP avec une contribution équivalente à US\$32 millions;
- Le CP du FRH alloue US\$30 millions à l'appui budgétaire.

**17 août:** Les secondes réunions du Conseil de la CIRH et du CP du FRH ont lieu (Port-au-Prince)

Le Canada devient le 3ème membre donateur du CP avec une contribution équivalente à US\$30 millions.

**6 octobre:** Les Etats-Unis deviennent le 4ème membre donateur du CP avec une contribution d'US\$120 millions.

**7 octobre:** La troisième réunion du CP du FRH a lieu (Port-au-Prince)

**15 décembre:** La quatrième réunion du CP du FRH a lieu (Santo Domingo)

**22 décembre:** L'Espagne est devenue le 5ème membre donateur du CP avec une contribution d'US\$30 millions

**9 janvier:** Le rapport semestriel du FRH est lancé ainsi qu'une exhibition de photos et une cérémonie de remise de prix.

**28 février:** Le Japon est devenu le 6ème membre donateur du CP avec une contribution d'US\$ 30 millions

**1er mars:** La cinquième réunion du CP du FRH a lieu (Port-au-Prince)

**5 avril:** Approbation de la Société Financière Internationale en tant que nouvelle Entité Partenaire

**9 avril:** La sixième réunion du CP du FRH a lieu (Port-au-Prince)

**1er mai:** La stratégie de Communications du FRH est finalisée

9. Le FRH a eu une première année enrichissante<sup>2</sup> en réussites, incluant la mobilisation de plus de US\$350 millions pour le financement de la reconstruction (ou 20% du total des fonds décaissés pour la reconstruction en faveur d'Haïti durant cette période), développant un portefeuille d'activités de grande qualité et établissant un mécanisme efficace pour l'accomplissement de ces tâches. La mobilisation des ressources a eu lieu au cours de l'année, sur la base de la contribution initiale du Brésil d'US\$55 millions au Fonds en mai 2010. Au cours de la première année, US297 millions additionnels de contributions ont été confirmés. 95 pour cent des engagements ont été transférés au Fiduciaire. Des informations additionnelles sur la mobilisation de financement stratégique sont fournies au chapitre 3.

10. Un portefeuille de quatorze activités a été développé et financé au cours de l'année, les allocations totalisant US\$237 millions. Toutes les activités ont été approuvées et requises par la CIRH et reflètent les priorités du Gouvernement. Les activités financées par le FRH aident à combler les écarts de financement du Plan de Relèvement et appuient les secteurs prioritaires identifiés par la CIRH. Chaque activité du portefeuille est évaluée et supervisée par les Entités Partenaires (BID, BM, ONU, ou SFI). Des détails additionnels au sujet du portefeuille sont présentés au chapitre 4 et à l'annexe 2.

11. Ces résultats sont possibles car le FRH a développé et mis sur pied une série de procédures efficaces, permettant particulièrement l'allocation rapide de financement de subvention selon des standards de performance stricts. La majorité de ces procédures sont

<sup>2</sup> Tout a commencé pour le FRH avec la tenue de la première réunion de son Comité de Pilotage en date du 17 juin 2010. Afin de faciliter un rapport cohérent, ce rapport annuel couvre la période allant jusqu'au 30 juin 2011.



**ENCADRE 2.2: POINTS IMPORTANTS DU COMITÉ DE PILOTAGE DU FRH**

**Première réunion (17 juin 2010)**

- Allocation d’US\$30 millions au GoH pour l’appui budgétaire à la requête de la CIRH le même jour.
- Révision du Manuel Opérationnel du FRH
- Approbation des budgets annuels du Fiduciaire et du Secrétariat.

**Deuxième réunion (17 août 2010)**

- Mettre de côté US\$29.5 millions pour deux propositions (gestion de débris et garantie partielle de crédit) à la requête de la CIRH le même jour.
- Approbation des critères et processus de sélection de nouvelles Entités Partenaires.
- Amendement et approbation du Manuel Opérationnel

**Troisième réunion (7 octobre 2010)**

- Mettre de côté US\$30 millions pour trois propositions (un ensemble intégré d’activités de réduction de désastres et de reconstruction dans le sud d’Haïti) à la requête de la CIRH le jour précédent.
- Mettre de côté US\$40 millions pour la future proposition du barrage 4C de l’Artibonite
- Mise à jour et approbation d’une note de structure de frais simplifiée

**Quatrième reunion (15 décembre 2010)**

- Mettre de côté US\$102 millions pour quatre propositions (enlèvement de débris, éducation, reconstruction de logement et gestion de risques et désastres).
- Discussion sur la stratégie de la CIRH pour le FRH ainsi que de la stratégie contre le « preferencing » exprimé par les bailleurs.
- Présentation du brouillon du Rapport Semestriel du FRH.

**Cinquième réunion (1er mars 2011)**

- Mettre de côté US\$ 35.5 millions pour deux propositions (appui au logement et prévention de séisme) et acceptation sous conditions de deux activités additionnelles (financement de facilité de logement et production laitière)
- Reconnaissance des nouvelles contributions d’US\$ 60 millions du Japon et de l’Espagne.

**Sixième réunion (9 avril 2011)**

- Mettre de côté US\$15 millions afin de financer l’appui budgétaire pour le GoH.
- Révision du Système de Suivi des Entrées proposé par le FRH, ainsi que du brouillon de la Stratégie de Communication.
- Autorisation de finaliser un formulaire standard de rapports et des procédures pour l’accréditation de nouvelles Entités Partenaires.

décrites dans le Manuel d’Opérations du FRH, lequel a été approuvé au cours de la seconde réunion du Comité de Pilotage du FRH (17 août 2010) et est disponible sur le site web du FRH ([www.fondsdereconstructiondhaiti.org](http://www.fondsdereconstructiondhaiti.org)). Le CP a également discuté des critères et procédures d’accréditation des nouvelles Entités Partenaires (durant les deuxième et sixième réunions du Comité de Pilotage) et de la stratégie de communication. Le processus d’approbation de subventions est présenté de même qu’une évaluation de performance au chapitre 4. Le faible coût

opérationnel de la gestion du Fonds et de la stratégie de communication du FRH est décrit au chapitre 6.

12. Une chronologie des opérations du FRH durant la première année est présentée à l’encadré 2.1 et le résumé des points importants des six premières réunions du Comité de Pilotage du FRH est présenté à l’encadré 2.2.

a droite: Courtoisie Diego Osorio,  
Senior Operations Officer, HRF







COMBLER LES  
BESOINS DE  
FINANCEMENT  
STRATÉGIQUE  
3



en haut: Courtoisie Mlle Saran Koly,  
Communication Officer, UNDP  
a gauche: Courtoisie Diego Osorio,  
Haiti Reconstruction Fund

13. Durant l’année qui vient de s’écouler, le Fonds de Reconstruction d’Haïti a joué un rôle clé dans le financement des activités prioritaires de reconstruction et a acheminé son financement de manière à combler les écarts de financement stratégique. Pendant les douze derniers mois, dix-neuf bailleurs ont engagé US\$352 millions au Fonds, desquels US\$335 millions ont été reçus par le Fiduciaire et US\$237 millions ont été alloués à des activités de reconstruction. Les contributions au FRH représentent 20 pour cent du financement total pour Haïti (allègement de dette non inclus) décaissé par les bailleurs entre mars 2010 et juin 2011. En comparaison avec les sept au-

tres fonds fiduciaires pour le relèvement et la reconstruction, le FRH est le second fonds en termes d’importance et se range à la troisième place par rapport aux financements de projets approuvés et décaissés durant la première année d’opérations.

STATUT FINANCIER DU FONDS

14. Statut des Contributions et du total des montants reçus – Le tableau 3.1 montre toutes les contributions effectuées au FRH, définies comme étant celles pour lesquelles des Accords Administratifs et des Arrangements ont été signés avec les bailleurs et le Fiduciaire. Le tableau montre le montant de la contribution

**TABLEAU 3.1: STATUT DES CONTRIBUTIONS (EN MILLIONS)**  
**MISE À JOUR EN DATE DU 30 JUIN 2011**

| BAILLEUR                                                | MONNAIE | MONTANT<br>CONVENU DE LA<br>CONTRIBUTION<br>A/ | USD EQ. | MONTANT<br>REÇU B/ | USD      |
|---------------------------------------------------------|---------|------------------------------------------------|---------|--------------------|----------|
| Australie                                               | AUD     | 10.00                                          | 8.56    | 10.00              | 8.56     |
| Brésil                                                  | USD     | 55.00                                          | 55.00   | 55.00              | 55.00    |
| Canada                                                  | CAD     | 46.30                                          | 45.50   | 46.30              | 45.50    |
| Chypre                                                  | USD     | 0.10                                           | 0.10    | 0.10               | 0.10     |
| Colombie                                                | USD     | 4.00                                           | 4.00    | 4.00               | 4.00     |
| Espagne                                                 | USD     | 30.00                                          | 30.00   | 13.00              | 13.00 c/ |
| Estonie                                                 | USD     | 0.05                                           | 0.05    | 0.05               | 0.05     |
| Etats-Unis                                              | USD     | 120.00                                         | 120.00  | 120.00             | 120.00   |
| Finlande                                                | EUR     | 0.70                                           | 0.92    | 0.70               | 0.92     |
| Fonds pour la Reconstruction<br>de l’État et de la Paix | USD     | 2.00                                           | 2.00    | 2.00               | 2.00     |
| France                                                  | EUR     | 5.00                                           | 6.86    | 5.00               | 6.86     |
| Irlande                                                 | EUR     | 1.00                                           | 1.33    | 1.00               | 1.33     |
| Japon                                                   | USD     | 30.00                                          | 30.00   | 30.00              | 30.00    |
| Lettonie                                                | LVL     | 0.03                                           | 0.06    | 0.03               | 0.06     |
| Nigéria                                                 | USD     | 5.00                                           | 5.00    | 5.00               | 5.00     |
| Norvège                                                 | NOK     | 200.00                                         | 31.87   | 200.00             | 31.87    |
| Oman                                                    | USD     | 5.00                                           | 5.00    | 5.00               | 5.00     |
| Suède                                                   | SEK     | 25.00                                          | 3.75    | 25.00              | 3.75     |
| Thaïlande                                               | USD     | 2.30                                           | 2.30    | 2.30               | 2.30     |
| ÉQUIVALENT DU TOTAL EN USD                              |         |                                                | 352.31  |                    | 335.31   |

a/ selon la monnaie des Accords Administratifs ou Arrangements signés  
b/ selon la monnaie dans lesquels les contributions sont recus  
c/ représente le premier versement



dans leur monnaie respective et leur équivalent en US\$ (« Contribution Effective »), et le montant de la contribution reçu à date par le Fiduciaire (« Reçu »). En date du 30 juin 2011, le Fiduciaire a signé des Accords Administratifs et des arrangements avec 19 bailleurs pour un total équivalent à US\$352 millions. Le Fiduciaire a reçu US\$ 335 millions en argent liquide à date de ces bailleurs.

15. En accord avec le document de gouvernance du FRH, les membres votants du Comité de Pilotage sont le Gouvernement haïtien et les bailleurs ayant signé des contributions équivalentes à US \$ 30 millions ou plus. le Brésil, le Canada, l’Espagne, les Etats-Unis, le Japon et la Norvège ont atteint ce seuil en

date du 30 juin 2011.

16. Décisions de Financement cumulées –Le tableau 3.2 présente les décisions de financement cumulées prises par le Comité de Pilotage, s’élevant à US\$ 240 millions. Du total d’US\$ 240 millions alloués, US\$ 230 millions ont été alloués à quatorze projets de reconstruction (96%), US\$ 7 millions ont été alloués aux frais des Entités Partenaires (3%), et US\$ 3 millions a été alloué afin couvrir les coûts du Secrétariat et du Fiduciaire, de manière à ce qu’ils offrent leurs services au FRH pour la période s’étendant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2012(1%) (voir figure 3.1). Du total de US\$230 millions de projets approuvés à date, US\$ 105 millions ont été alloués à la Banque Mondiale en tant

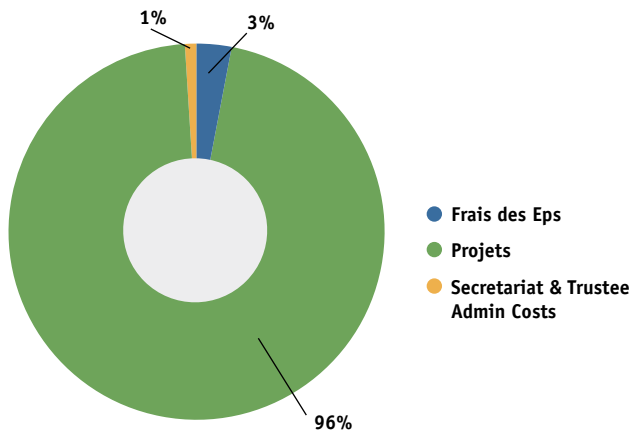
**TABLEAU 3.2: DECISIONS DE FINANCEMENT CUMULATIFS (EN MILLIONS USD)**

MISE À JOUR EN DATE DU 30 JUIN 2011

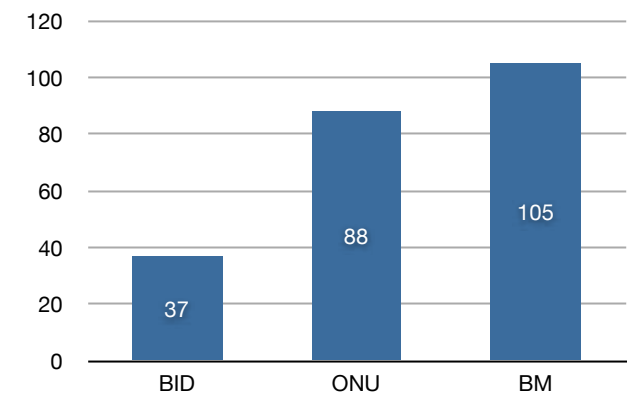
| ACTIVITÉ       |                                                                           |                   |        |
|----------------|---------------------------------------------------------------------------|-------------------|--------|
| PROJETS        | TITRE                                                                     | ENTITÉ PARTENAIRE |        |
|                | Projet de Développement des Politiques Opérationnelles d’urgence en Haiti | BM                | 25.00  |
|                | Programme d’établissement d’un Fonds de Garantie Partielle                | BID               | 12.50  |
|                | Projet de Gestion de Débris                                               | ONU               | 16.95  |
|                | Programme de Développement durable dans le Sud-ouest d’Haiti              | ONU               | 8.00   |
|                | Réduction de Risques et Désastres dans le Département du Sud              | ONU               | 8.00   |
|                | Atténuation des Désastres Naturels dans le Département du Sud             | BID               | 14.00  |
|                | Reconstruction du Secteur de l’Education                                  | BID               | 10.00  |
|                | Renforcement des Capacités pour la Gestion des Risques et Désastres       | ONU               | 2.00   |
|                | Démolition et Enlèvement de Débris avec la Machinerie Lourde              | ONU               | 25.00  |
|                | Projet de Reconstruction de Logements Communautaires à Port-au-Prince     | BM                | 65.00  |
|                | Programme d’Appui à la Reconstruction de Logement et de Communautés a/    | ONU               | 24.67  |
|                | Plan de Prévention de Séisme pour le Nord d’Haiti                         | ONU               | 9.96   |
|                | Programme de Renforcement des Capacités de la CIRH                        | ONU               | 1.00   |
|                | Opération d’Appui Budgétaire Ciblé a/                                     | BM                | 15.00  |
|                |                                                                           | Sous-Total        | 237.08 |
| FRAIS          | Projet de Gestion des Débris                                              | ONU               | 1.27   |
|                | Programme de Développement Durable dans le Sud-ouest d’Haiti              | ONU               | 0.60   |
|                | Réduction des Risques et Désastres dans le Département du Sud             | ONU               | 0.60   |
|                | Renforcement des Capacités pour la Gestion des Risques et Désastres       | ONU               | 0.11   |
|                | Démolition et Enlèvement des Débris avec la Machinerie Lourde             | ONU               | 1.87   |
|                | Programme d’Appui à la Reconstruction de Logement et de Communautés a/    | ONU               | 1.84   |
|                | Plan de Prévention de Séisme pour le Nord d’Haiti                         | ONU               | 0.74   |
|                | Programme de Renforcement des Capacités de la CIRH                        | ONU               | 0.07   |
|                |                                                                           | Sous-Total        | 7.11   |
| BUDGETS        | FY11 Secrétariat                                                          |                   | 1.10   |
| ADMINISTRATIFS | FY11 Fiduciaire                                                           |                   | 0.59   |
|                | FY12 Secrétariat                                                          |                   | 1.00   |
|                | FY12 Fiduciaire                                                           |                   | 0.30   |
|                |                                                                           | Sous-Total        | 2.98   |
| TOTAL          |                                                                           |                   | 247.17 |

a/ Ces montants ont été mis de coté à la suite de l’approbation de la Note Conceptuelle de Projet par le Comité de Pilotage et sujet à la non-objection du document complet de projet par le Comité de Pilotage et l’approbation finale de la CIRH par la suite.

**FIGURE 3.1: DÉCISIONS DE FINANCEMENT PAR ACTIVITÉS**



**FIGURE 3.2: DÉCISIONS DE FINANCEMENT DE PROJET PAR ENTITÉ PARTENAIRE (US\$ MILLIONS)**



**TABLEAU 3.3: CALENDRIER DES FONDS DISPONIBLES (EN MILLIONS USD)**

MISE À JOUR EN DATE DU 30 JUIN 2011

| 1. Reçus Cumulatifs                                                        |        | 335.84 |
|----------------------------------------------------------------------------|--------|--------|
| a. Argent liquide reçu des bailleurs                                       | 335.31 |        |
| b. Revenu d’investissement gagné des fonds non alloués du FRH              | 0.52   |        |
| 2. Transfert cumulatif en espèces                                          |        | 200.39 |
| a. Projets                                                                 | 192.14 |        |
| b. Frais                                                                   | 5.27   |        |
| c. Budget Administratif                                                    | 2.98   |        |
| 3. Fonds détenus en Fiducie ( 3 = 1 - 2 )                                  |        | 135.45 |
| 4. Réserve Financière a/                                                   |        | 40.00  |
| 5. Fonds détenus en Fiducie, sans restrictions ( 5 = 3 - 4 )               |        | 95.45  |
| 6. Décisions de Financement en attente d’un transfert de liquidités        |        | 39.67  |
| a. Projets                                                                 | 37.83  |        |
| b. Frais                                                                   | 1.84   |        |
| c. Budget Administratif                                                    | -      |        |
| 7. Fonds disponibles pour les décisions de financement du CP ( 7 = 5 - 6 ) |        | 55.78  |

a/ Reﬂète les décisions du CP du FRH de réserver des ressources pour des décisions de financement futures

qu’Entité Partenaire, US\$8 millions à l’ONU, et US\$37 millions à la BID (voir Figure 3.2).

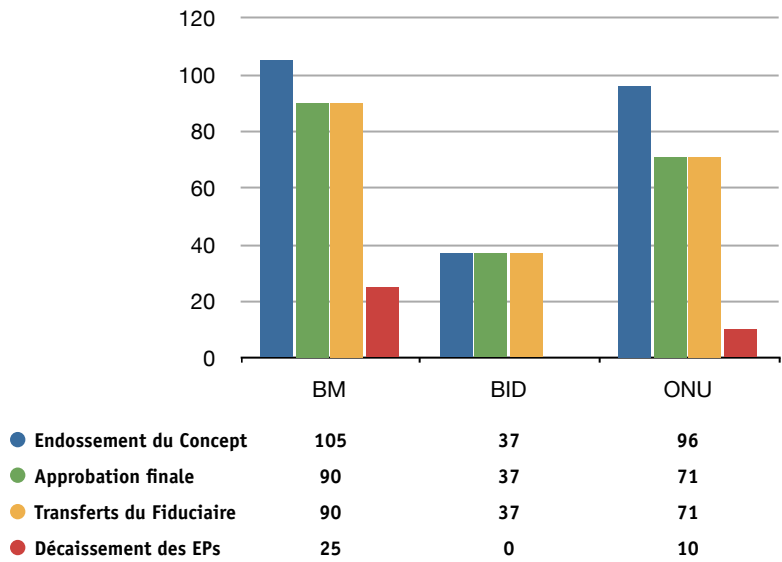
17. Disponibilité de Financement – Le tableau 3.3 présente les fonds disponibles au FRH, et réfère au « Fonds détenus en Fiducie »sans aucune restriction, moins les décisions de financement cumulées du Comité de Pilotage pour lesquelles des transferts de liquide sont encore en suspens. Tel que présenté par le tableau 3.3, les “Fonds détenus en Fiducie” s’élèvent à US\$ 135 millions, représentant les montants cumulatifs reçus et le revenu d’investissement (US\$ 335 millions) moins les transferts d’argent liquide depuis la création du FRH (US\$ 200 millions).

18. La valeur des décisions de financement du FRH en attente d’un transfert aux Entités Partenaires s’élèvent à US\$ 40 millions. Les fonds mis de côté seront transférés aux Entités Partenaires à leurs requêtes, sur approbation du Comité de Pilotage (sur une base de non-objection) des documents complets de projet et, par la suite, de l’approbation finale de la CIRH.

19. Le revenu d’investissement gagné sur la balance d’argent liquide du FRH depuis sa conception au 30 juin 2011 s’est élevé à US\$0.52 million approximativement (0.37% de la balance mensuelle du FRH depuis sa création). La balance du Fonds Fiduciaire est alloué à un portefeuille d’investissement d’argent



FIGURE 3.3: DÉCISIONS DE FINANCEMENT ET DÉCAISSEMENT PAR ENTITÉ PARTENAIRE (MILLIONS US\$)



liquide à court terme constitué presque exclusivement d’argent liquide.

20. La disponibilité de financement net du FRH en date du 30 juin 2011 s’élèvent donc à US\$ 56 millions.

21. Décaissements des Entités Partenaires<sup>3</sup>- En date du 30 juin 2011, le Comité de Pilotage du FRH a endossé les Notes Conceptuelles de quatorze projets, desquelles douze ont reçu l’approbation finale du Comité de Pilotage et de la CIRH. Le Fiduciaire a transféré des fonds totalisant US\$ 197 millions par rapport à l’approbation de ces projets et les frais associés aux Entités Partenaires, sur réception des requêtes de transfert de fonds de ces dernières. La Figure 3.3 montre les décisions de financement et les décaissements par Entité Partenaire, et la Figure 3.4 offre plus de renseignement sur le statut des décaissements par projet.

22. La figure 3.5 présente le taux de décaissements par Entité Partenaire. En date du 30 juin 2011, US\$71 millions a été transféré aux Nations Unies, desquels US\$ 10 millions ont été décaissés; la BID a reçu US\$ 37 millions, montant pour lequel aucun décaissement n’a encore été effectué; et US\$ 90 millions ont été transférés à la Banque Mondiale, dont US\$ 25 millions ont été décaissés. Le taux de décaissement est de 14pour cent, Opour cent et 28 pour cent, respectivement

<sup>3</sup> Cette section est basée sur les informations fournies par les Entités Partenaires.

<sup>4</sup> Les fonds promis par les gouvernements nationaux et les organisations multilatérales, hors allègement de dette. Ces données ont été transmises par le Bureau de l’Envoyé Spécial pour Haïti dans le communiqué récapitulant les Faits Clés du Financement Global du mois de juin 2011.

RÔLE DU FRH DANS LE FINANCEMENT TOTAL DE LA RECONSTRUCTION D’HAÏTI

23. Financement du FRH en tant que partie du financement global de la reconstruction – A la Conférence Internationale des Bailleurs “Vers un Nouveau Futur pour Haïti” tenue le 31 mars 2010, 55 bailleurs ont promis US\$ 4.58 milliard de financement de subventions, devant être engagés en 2010 et 2011 afin de reconstruire Haïti<sup>4</sup>. De ce montant, au mois de juin 2011, les bailleurs ont décaissé US\$ 1.74 milliard, lequel représente 38 pour cent de la totalité des fonds promis à Haïti pour 2010 et 2011. Des US\$ 1.74 milliard de financement de subventions décaissé, 20% a été acheminé par le biais du Fonds de Reconstruction d’Haïti, lequel a reçu des engagements s’élevant à US\$ 352 millions en date du 30 juin 2011. (voir Figure 3.6). Dix-neuf bailleurs, représentant un tiers des bailleurs ayant fait des promesses à la Conférence des Bailleurs de New York, ont acheminé une partie de leurs contributions par le biais du FRH.

LE FINANCEMENT DU FRH COMPARÉ

24. Comparaison avec d’autres Fonds Fiduciaires Multi-Bailleurs(FFMBs). Une manière de le faire est d’effectuer la comparaison entre les contributions reçues ainsi que sa performance en matière d’approbation et de décaissement avec les autres fonds fiduciaires multi-bailleurs post-désastres ou post-conflits (FFMBs). Le tableau 3.4 compare la performance de sept de ces fonds durant leur première année d’opérations et celle

du FRH. Avec US\$335 millions de contributions versés durant sa première année, le FRH a reçu le second plus grand montant en termes de financement, surpassé uniquement par le Fonds pour la Reconstruction de l’Iraq. A la fin de sa première année d’opérations, le Comité de Pilotage du FRH a alloué 71 pour cent du total des fonds reçus. Les Fonds Fiduciaires pour l’Iraq et le Timor Oriental sont les seuls à avoir un taux d’approbation plus rapide. Le FRH est classé troisième en terme de décaissements pour projets durant la première année d’opérations avec 15 pour cent des fonds approuvés et décaissés au bénéfice des bénéficiaires. Uniquement les Fonds Fiduciaires pour le Libéria et Aceh/Nias ont eu une meilleure performance.

FIGURE 3.4: DÉCISIONS DE FINANCEMENT ET STATUT DES DÉCAISSEMENTS PAR PROJET (MILLIONS US\$)

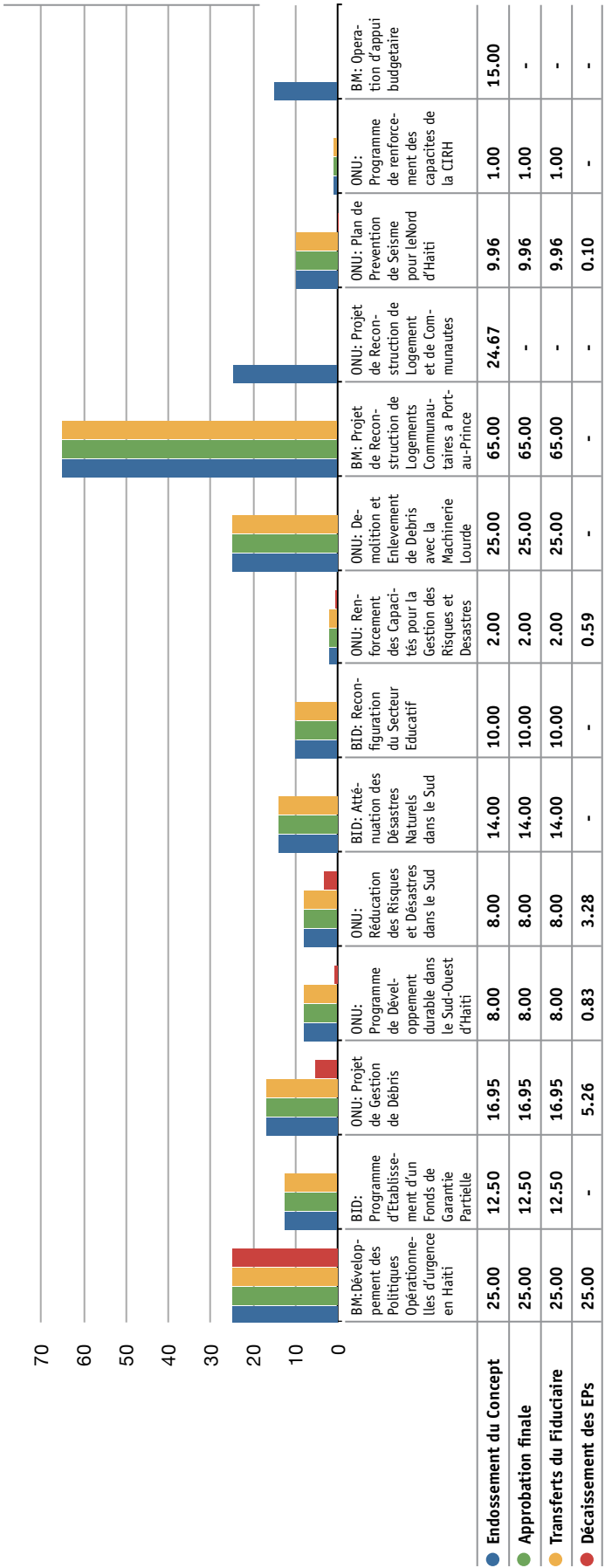




FIGURE 3.5: TAUX DE DÉCAISSEMENT PAR ENTITÉ PARTENAIRE (%)

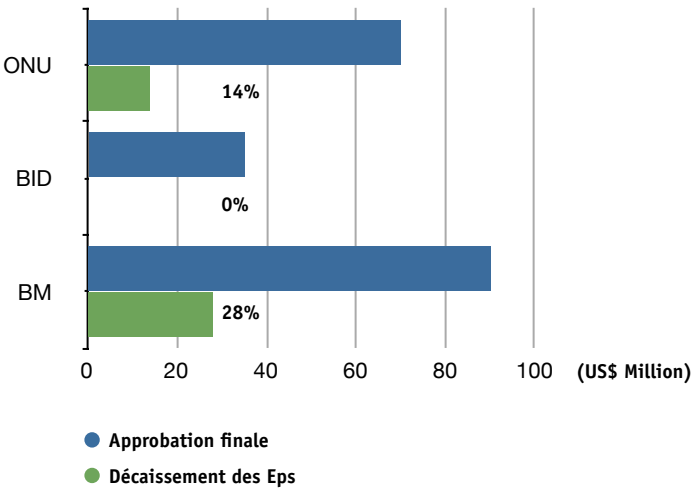


FIGURE 3.6: FONDS POST-SÉISME POUR HAÏTI

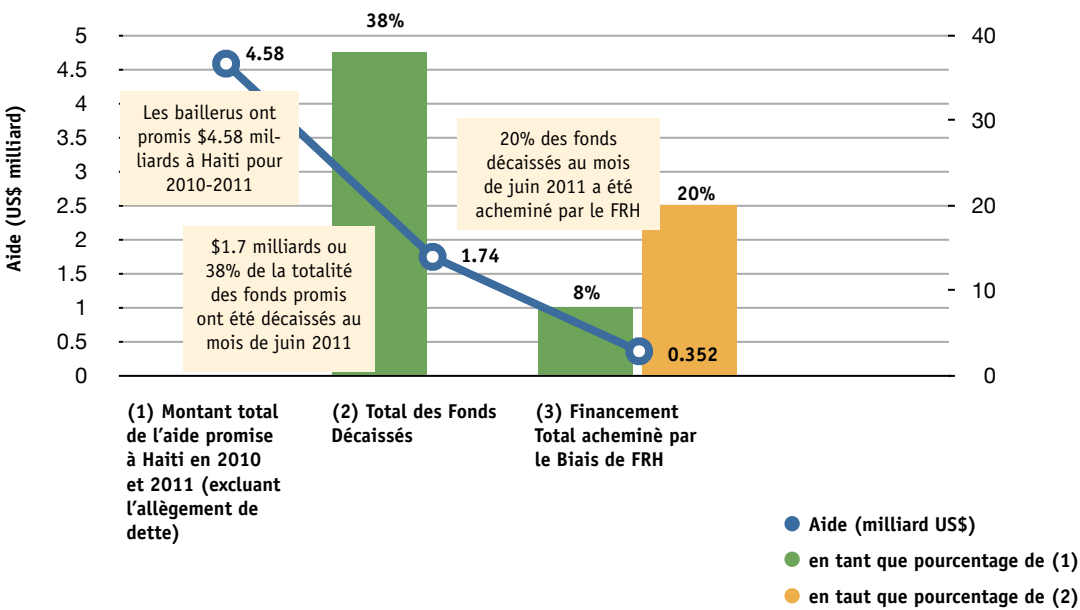


TABLEAU 3.4: EVALUATION DE LA PREMIÈRE ANNÉE DU FRH EN COMPARAISON AUX AUTRES FONDS MULTI-BAILLEURS DE RELÈVEMENT OU DE RECONSTRUCTION

| Fonds Fiduciaires Multi-Bailleurs                  | Fonds Reçus/ 1ère année | Fonds Approuvés <sup>5</sup> / 1 ère année | Fonds Décaissés/ 1 ère année | Rapport entre les Fonds approuvés par rapport à ceux reçus/ 1ère année | Rapport entre les Fonds Décaissés à ceux approuvés/ 1 ère année | Rapport entre les Fonds Décaissés et ceux reçus/ 1ère année |
|----------------------------------------------------|-------------------------|--------------------------------------------|------------------------------|------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|
| Fonds de Reconstruction pour l'Afghanistan         | \$184,790,000           | \$44,556,000                               | \$4,836,000                  | 24%                                                                    | 11%                                                             | 3%                                                          |
| Fonds pour la Reconstruction d'Haïti               | \$335,310,000           | \$237,080,000                              | \$35,060,000 <sup>6</sup>    | 71%                                                                    | 15%                                                             | 10%                                                         |
| Fonds pour la Reconstruction de l'Iraq             | \$392,100,000           | \$365,600,000                              | \$23,000,000                 | 93%                                                                    | 6%                                                              | 6%                                                          |
| Fonds de Reconstruction de Java                    | \$36,500,000            | \$9,910,000                                | \$ -                         | 27%                                                                    | 0%                                                              | 0%                                                          |
| Fonds pour la Reconstruction du Liban              | \$30,370,000            | \$18,967,124                               | \$345,661                    | 62%                                                                    | 2%                                                              | 1%                                                          |
| Fonds Fiduciaire de Reconstruction pour le Libéria | \$21,790,000            | \$3,650,000                                | \$2,000,000                  | 17%                                                                    | 55%                                                             | 9%                                                          |
| Fonds Multi-Bailleurs pour Aceh et Nias            | \$247,470,000           | \$145,987,000                              | \$82,440,000                 | 59%                                                                    | 56%                                                             | 33%                                                         |
| Fonds Fiduciaire pour le Timor Oriental            | \$ 42,262,000           | \$55,092,000                               | \$4,910,000                  | 130%                                                                   | 9%                                                              | 12%                                                         |

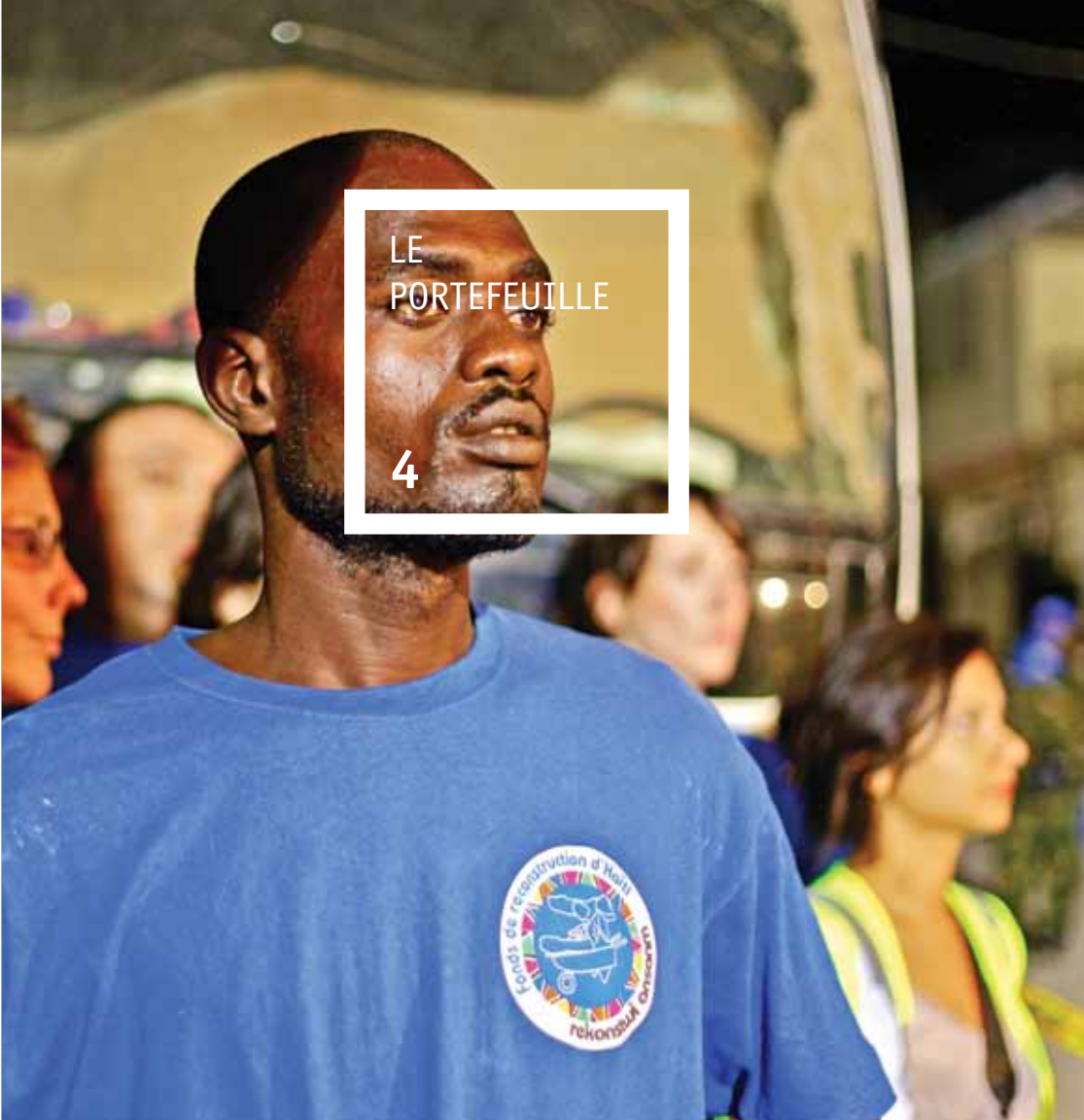
<sup>5</sup> Fonds approuvés et décaissés pour les activités exécutées par les bénéficiaires et les coûts de mise en œuvre y relatives ; cependant, ils ne tiennent pas compte des coûts administratifs du Fonds lui-même.

<sup>6</sup> En addition aux US\$35 millions qui ont été décaissés, le FRH a transféré un total d'US\$ 197.4 millions aux Entités Partenaires.



“En répondant de manière rapide aux requêtes de la Commission Intérimaire pour la Reconstruction d’Haïti, le FRH a transformé une portion de la générosité de la communauté internationale en investissements qui offrent des résultats, une bonne gestion et une capacité accrue pour le bénéfice du peuple haïtien.”

PRÉSIDENT DU FRH ET MINISTRE DES FINANCES  
SORTANT, RONALD BAUDIN



LE  
PORTEFEUILLE  
4



en haut a droite: Courtoisie Mlle Saran Koly,  
Communication Officer, UNDP  
a droite: Courtoisie Emmanuel NOEL

LE PROCESSUS D'APPROBATION  
DE SUBVENTION

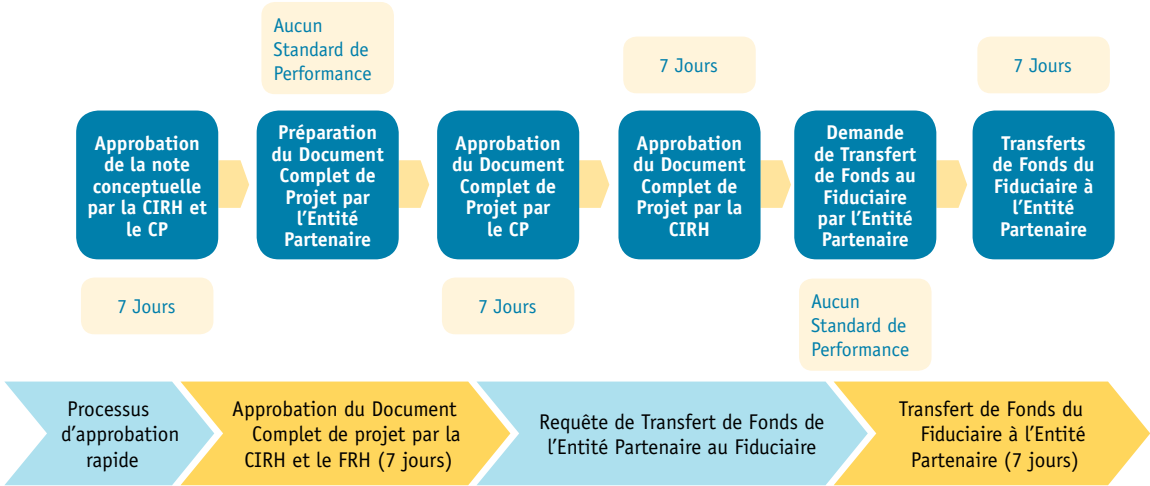
25. Le financement du FRH est disponible pour les projets et programmes appuyant le Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement d'Haïti du GoH. Toutes propositions respectant les critères d'éligibilité suivantes peuvent être soumises pour un financement du FRH:

- Approuvé par la CIRH;
- Respecte le Plan de Relèvement du Gouvernement d'Haïti ou un document similaire pour le relèvement, la reconstruction et le développement approuvé par le Gouvernement haïtien;
- Conçu pour répondre à un besoin de financement stratégique de la reconstruction;
- Conforme aux politiques et stratégies du Fonds;
- Permet le relèvement efficace, rapide et durable d'Haïti, et être clôturé durant la période de vie du Fonds (mai 2010 - décembre 2017)
- Rédigé en utilisant le modèle de la Note Conceptuelle de Projet de la CIRH ; et
- Pleinement compatible avec les politiques et procédures de l'Entité Partenaire ainsi que le mandat du Fiduciaire, y compris ceux des opérations d'urgence et respect-

er les procédures internes d'assurance de qualité de l'Entité Partenaire.

26. Le processus d'approbation de subvention consiste en six étapes simples, décrit graphiquement dans la Figure 4.1. Afin de soumettre une requête pour un financement du FRH, une agence d'exécution doit soumettre une note conceptuelle de projet (NCP) selon le modèle de la CIRH ou encore un document complet de projet à l'approbation de la CIRH. A la suite d'un examen interne de la NCP ou du document de projet à la CIRH, il est requis à l'agence d'exécution d'identifier une Entité Partenaire qui est à même de superviser la mise en œuvre de cette activité. A la suite de l'identification de l'Entité Partenaire et de l'approbation du Conseil de la CIRH, la CIRH soumet la NCP ou le document complet de projet au Comité de Pilotage du FRH (CP) pour examen et considération de financement. L'approbation du CP du FRH d'une proposition soumise en tant que NCP n'est que conditionnelle, les ressources étant mises de côté en attente de la soumission du document complet de projet pour une approbation de non-objection du CP et l'approbation finale de la CIRH par la suite. Pour les propositions complètes de projet, une fois que le CP du

FIGURE 4.1: PROCESSUS D'APPROBATION DE SUBVENTION DU FRH





FRH approuve l'allocation, les fonds peuvent être transférés à l'Entité Partenaire pour la mise en œuvre du projet.

27. Afin d'assurer une réponse rapide aux besoins urgents sur le terrain, le Secrétariat du FRH applique des standards de performance stricts tout au long du processus d'approbation des projets (voir Figure 4.1). De façon similaire, afin de faciliter des décaissements rapides du Fonds, chaque Entité Partenaire applique ses propres procédures, dont le mécanisme de projet simplifié, le recours aux procédures d'approbation d'urgence, un processus d'acquisition simplifié et des procédures de gestion financière, et un appui au lancement de projet flexible. En moyenne, le processus de préparation du document complet de projet a duré 128 jours de la réception de la note conceptuelle de projet de la CIRH au transfert de fonds par le Fiduciaire à l'Entité Partenaire appropriée<sup>7</sup> 8. Une vue d'ensemble du temps de préparation de projet pour chaque projet est détaillé à la Figure 4.2. En moyenne, plus de la moitié de ce temps (55 jours) est consacré à la préparation du document complet de projet, reflétant non seulement la complexité d'une grande partie des projets financés par le FRH mais également le temps requis pour les consultations extensives avec les parties prenantes.

LE PORTEFEUILLE

28. Durant la première année de ses opérations, le Comité de Pilotage du FRH a approuvé le financement de quatorze opérations<sup>9</sup> pour un montant total d'US\$237 millions (coûts du projet dont les frais) tel que décrit par le Tableau 4.1. Tous les projets approuvés sont en ligne avec les priorités fixées par le Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement d'Haïti du Gouvernement. Le portefeuille actuel du FRH est diversifié non seulement sur le plan sectoriel mais également sur le plan géographique, reflétant la nature multidimensionnelle de l'effort de la reconstruction et le large éventail des besoins de financement. Des détails additionnels sur chaque projet sont fournis individuellement dans les résumés de projet à l'Annexe 2, ainsi qu'une carte indiquant la localisation des projets à l'Annexe 3.

29. Des quatorze projets qui ont été approuvés à date, les fonds d'un projet, l'Opération d'Appui à la Politique de Développe-

ment d'Urgence, ont été complètement décaissés, dix projets sont actuellement en cours d'exécution, et trois projets sont en cours de préparation. Un montant total de US\$72 millions a été décaissé pour les activités de projets appuyées par le FRH<sup>10</sup>, duquel US\$35 millions proviennent du FRH.

30. Du montant total d'US\$ 237 millions de subventions approuvées pour la reconstruction, en tenant compte des frais des Entités Partenaires, à date, 44 pour cent a été acheminé par le biais de la Banque Mondiale en tant qu'Entité Partenaire, 40 pour cent est acheminé par les Nations Unies, et 15 pour cent est acheminé par la BID . la taille moyenne des subventions pour la reconstruction est d'environ US\$ 17 millions.

31. Portefeuille du FRH par Agence d'Exécution. Bien que les fonds de tous les projets du FRH soient transmis du Fiduciaire à l'Entité Partenaire concernée, les projets du FRH sont exécutés sur le terrain par une variété d'autres entités. La figure 4.3 fournit une vue d'ensemble sur les différentes entités impliquées dans l'exécution des projets du FRH et le pourcentage des fonds acheminés par le biais de ces agences d'exécutions<sup>11</sup>. 89 pour cent des fonds du FRH sont exécutés directement par le biais du gouvernement ou d'agences partenaires du gouvernement, un exemple de la main mise affirmée du gouvernement sur les projets du FRH.

<sup>7</sup> La moyenne inclut uniquement ces projets (11) ayant achevé toutes les étapes, cie les fonds ont été transmis à l'Entité Partenaire.  
<sup>8</sup> Pour les agences onusiennes, ceci inclut le transfert des fonds du Bureau FFMB de l'ONU à l'agence onusienne appropriée pour la mise en œuvre du projet.  
<sup>9</sup> Le Financement du Programme d'Appui à la Reconstruction du Logement et des Communautés et le Projet d'Appui Budgétaire Ciblé ont été approuvés en principe, sujets à la soumission du document complet de projet et à la non-objection par le Comité de Pilotage et l'approbation finale de la CIRH par la suite.  
<sup>10</sup> Ceci inclut le montant total de financement du FRH ainsi que le financement d'autres bailleurs qui ont été décaissés pour chaque projet appuyé par le FRH en date du 30 juin 2011.  
<sup>11</sup> Les données ont été transmises pour 10 des quatorze projets approuvés par le FRH.

FIGURE 4.2: CALENDRIER DE LA PRÉPARATION DE PROJET DU FRH ET DE L'EXÉCUTION (NOMBRE DE JOURS)

MISE À JOUR EN DATE DU 30 JUIN 2011

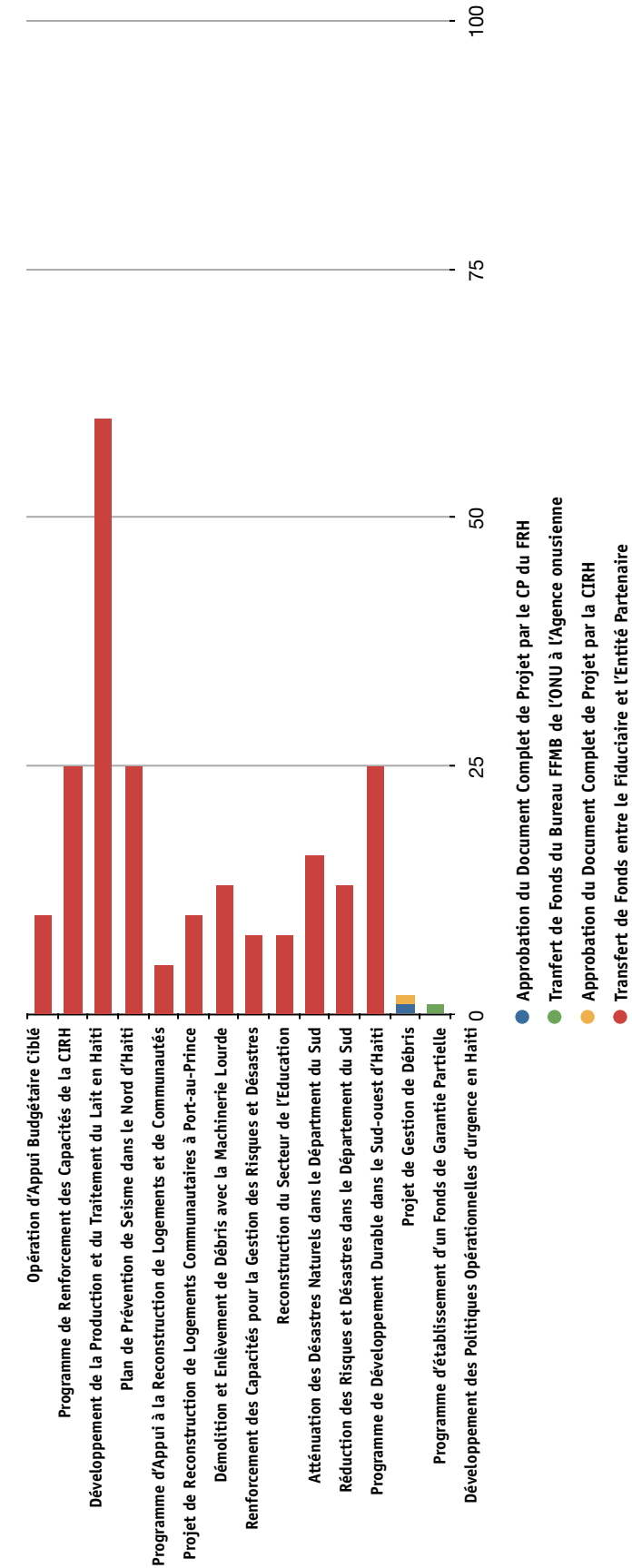
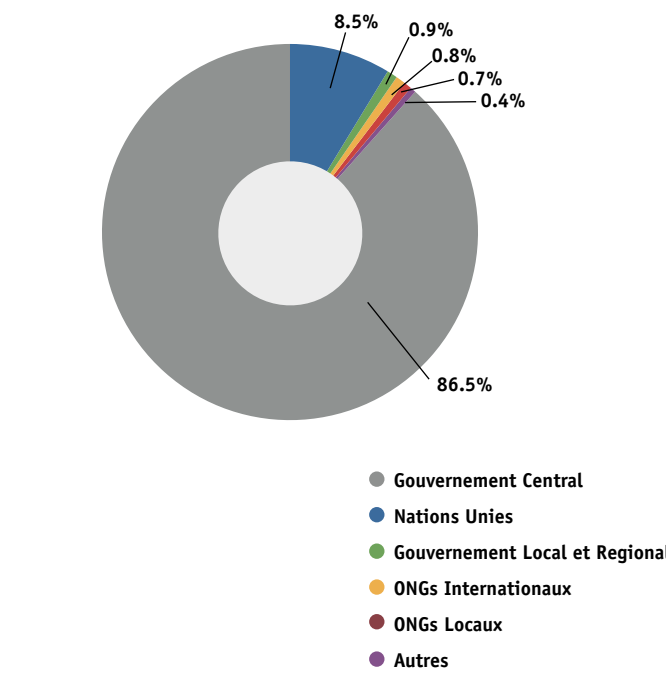


FIGURE 4.3: POURCENTAGE DE FINANCEMENT DU FRH PAR AGENCE D'EXÉCUTION





TABEAU 4.1: LE PORTEFEUILLE DU FRH

| Titre du Projet                                                            | Montant Total du Projet (en Millions \$US) | Contribution du FRH (en Million \$US) | Objectif de Développement du Projet                                                                                                                                                                                                                                            | Entité Partenaire | Date d'Approbation par le Comité de Pilotage* | Décaissement total du projet en date du 30 juin 2011 (US\$ millions) | Statut du Projet     |
|----------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-----------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Opération d'Appui au Développement de la Politique d'Urgence               | 55                                         | 25                                    | Appui à l'obligation de rendre des comptes et à la transparence dans la gestion des ressources publiques dans le contexte de la reconstruction                                                                                                                                 | BM                | 17-Jun-10                                     | 55                                                                   | Décaissement complet |
| Programme pour la mise en place d'un Fonds de Garantie Partielle de Crédit | 35                                         | 12.5                                  | Appui à la réhabilitation du secteur productif haïtien par le biais d'un fond de garantie qui permettra aux entreprises de restructurer leurs obligations et leurs dettes bancaires, et faciliter un accès continu au financement                                              | BID               | 17-Août-10                                    | 5.2                                                                  | En cours d'exécution |
| Projet de Gestion de Débris                                                | 16.95                                      | 16.95                                 | Contribution à la réhabilitation des zones urbaines de Port-au-Prince dévastées par le séisme, par la mise en place d'un système de recyclage, d'enlèvement et de traitement de débris                                                                                         | ONU               | 17-Août-10                                    | 5.26                                                                 | En cours d'exécution |
| Projet de Réduction de Désastres dans le Département du Sud                | 11                                         | 8                                     | Contribue à la réduction des risques grâce au développement et la gestion des bassins versants, la création d'emplois et le développement de l'agriculture dans le Département du Sud                                                                                          | ONU               | 21-Oct-10                                     | 3.28                                                                 | En cours d'exécution |
| Atténuation des Désastres Naturels dans le Département du Sud              | 34                                         | 14                                    | Réduire la vulnérabilité environnementale et socio-économique aux désastres naturels pour la population de Ravine du Sud et de Cavaillon                                                                                                                                       | BID               | 21-Oct-10                                     | 0.68                                                                 | En cours d'exécution |
| Programme de Développement Durable dans le Sud-ouest d'Haïti               | 14                                         | 8                                     | Première phase d'un programme de développement et redressement durable sur une période de 20 ans pour la région du Sud-ouest de la péninsule du Sud.                                                                                                                           | ONU               | 21-Oct-10                                     | 2                                                                    | En cours d'exécution |
| Reconstruction du Secteur de l'Éducation                                   | 50                                         | 10                                    | Appuyer le Gouvernement en assurant que les conditions nécessaires sont en place pour reconstruire le secteur éducatif dans les 20 prochaines années et œuvrer à créer un système éducatif financé par le secteur public                                                       | BID               | 15-Déc-10                                     | 0                                                                    | En cours d'exécution |
| Démolition et Enlèvement des Débris avec la Machinerie Lourde              | 25                                         | 25                                    | Démolition des constructions et l'enlèvement des débris avec la machinerie lourde afin d'accélérer la construction d'abris et de maisons et permettre le relogement des personnes déplacées.                                                                                   | ONU               | 15-Déc-10                                     | 0                                                                    | En cours d'exécution |
| Renforcement des Capacités pour la Gestion des Risques et Désastres        | 2                                          | 2                                     | Augmente la capacité du Gouvernement de prévoir et de gérer les risques et désastres en renforçant la capacité du Département de la Protection Civile et en réhabilitant et construisant des centres d'évacuations dans les zones prioritaires.                                | ONU               | 15-Dec-10                                     | 0.59                                                                 | En cours d'exécution |
| Projet de Reconstruction d'Habitations Communautaire à Port-au-Prince      | 65                                         | 65                                    | Permettre le retour des personnes déplacées dans leurs communautés en investissant dans des programmes d'amélioration urbaine dans les communautés gravement atteintes à Port-au-Prince et en appuyant la reconstruction des maisons et des infrastructures de ces communautés | BM                | 15-Déc-10                                     | 0                                                                    | En cours d'exécution |

| Titre du Projet                                                     | Montant Total du Projet (en Millions \$US) | Contribution du FRH (en Million \$US) | Objectif de Développement du Projet                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Entité Partenaire | Date d'Approbation par le Comité de Pilotage* | Décaissement total du projet en date du 30 juin 2011 <sup>12</sup> (US\$ millions) | Statut du Projet                                                      |
|---------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|---------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-----------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|
| Programme d'Appui à la Reconstruction de logement et de Communautés | 30.77                                      | 24.67                                 | Ce programme permet de fournir des outils et des systèmes de base que le gouvernement central et local, la CIRH, et leurs partenaires ont besoin afin de programmer et de gérer leurs ressources engagées pour la reconstruction de logement et de communautés                                                                           | ONU               | 1-Mar-11                                      | 0                                                                                  | En attente de l'approbation du Document Complet de Projet par la CIRH |
| Plan de Prévention de Séisme dans le Nord d'Haïti                   | 9.96                                       | 9.96                                  | L'objectif du projet est de réduire la vulnérabilité de Nord-est, du Nord et du Nord-ouest contre les risques sismiques en renforçant la résilience des infrastructures et de la population de manière à minimiser les pertes économiques et en vies humaines lors de séismes futurs.                                                    | ONU               | 1-Mar-11                                      | 0.1                                                                                | En cours d'exécution                                                  |
| Programme de Renforcement des Capacités de la CIRH                  | 1                                          | 1                                     | Le projet vise à renforcer les capacités opérationnelles de la CIRH en améliorant les volets communications, légal, gestion informatisée des processus de révision et suivi de projets et tout autre besoin de renforcement des capacités nécessaire au bon fonctionnement de l'institution.                                             | ONU               | 5-Avr-11                                      | 0                                                                                  | En cours d'exécution                                                  |
| Projet d'Appui Budgétaire Ciblé                                     | 15                                         | 15                                    | L'appui budgétaire fournirait des ressources pour financer les dépenses budgétaires essentielles dans le secteur de l'éducation et de l'agriculture pour les années fiscale 2010-2011 et 2011-2012. L'appui budgétaire est canalisé par le biais du budget, et permettrait de rembourser des dépenses précises identifiées au préalable. | BM                | 27-Avr-11                                     | 0                                                                                  | Préparation du Document Complet de Projet                             |

\* Date de l'approbation première par le comité de pilotage de la Note Conceptuelle de Projet ou du Document Complet du Projet.

<sup>12</sup> Es données du Décaissement Total de Projet incluent le montant total de financement du FRH ainsi que le financement d'autre bailleur qui ont été décaissés par chaque projet en date du 30 juin 2011





RÉSULTATS DES PROJETS

32. Des quatorze activités auxquelles le FRH a alloué des ressources, la mise en œuvre de huit d’entre elles a débuté durant la première année d’opérations. Les premiers résultats et les chiffres de décaissements de ce sous-chapitre sont présentés dans le tableau 5.1. Les activités restantes sont encore en phase de préparation ou débutent tout juste la phase d’exécution.

FINANCEMENT STRATÉGIQUE APPUYANT LES PRIORITÉS HAÏTIENNES

33. Appui à l’exécution du Plan d’Action pour le

Relèvement et le Développement d’Haïti – Tous les projets financés par le FRH sont en ligne avec le Plan d’Action pour le Relèvement et le Développement d’Haïti de mars 2010. Les fonds acheminés par le biais du Fonds de Reconstruction d’Haïti représentent donc une contribution significative pour répondre aux besoins de financement identifiés par le Gouvernement haïtien dans le Plan d’Action. La Figure 5.1 offre une vue générale des secteurs clés du Plan d’Action qui font l’objet de l’appui du FRH et communique les détails de la contribution totale du FRH et des autres bailleurs aux besoins

TABEAU 5.1: RÉSULTATS DES ACTIVITÉS FINANCÉES PAR LE FRH

| ACTIVITÉ (ENTITE PARTE-NAIRE)                                                    | DATE DE DÉBUT    | DECAISSEMENT <sup>13</sup> | RESULTATS                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|----------------------------------------------------------------------------------|------------------|----------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Renforcement des Capacités pour la Gestion des Risques et Désastres (ONU)        | 28 février 2011  | US\$0.59 million           | - Inventaire de plus de 600 abris d’évacuation existants visités et évalués<br>- Démarrage de la réhabilitation et construction de 21 abris<br>- Mise en place de systèmes locaux d’avertissement et de comités                                                                              |
| Gestion de Débris (ONU)                                                          | 14 décembre 2010 | US\$5.26 millions          | - Engagement de l’équipe de projet et des ONGs partenaires<br>- Enlèvement de débris dans trois communautés à l’aide de 39 bennes sur place<br>- Permis de démolition en cours d’obtention et confirmation de participation de quatre zones.                                                 |
| Réduction des Risques et Désastres dans le Sud (ONU)                             | 25 janvier 2011  | US\$3.28 millions          | - 3 sous-projets de protection des rives identifiés et emagés<br>- 60 organisations de fermiers pour la protection de l’environnement et la sécurité alimentaire identifiées<br>- Contrat avec le Ministère de l’Environnement afin de développer des outils de gestion de bassins versants. |
| Opération d’Appui au Développement de la Politique Opérationnelle d’urgence (BM) | 23 août 2010     | US\$55 millions            | - Ecart budgétaire de l’année fiscale 2010 (FY10) a été comblé grâce à cette opération de cofinancement.<br>- Cinq des sept réformes de politiques ont été accomplies, en partie ou complètement.<br>- Augmentation de la transparence des données du Gouvernement et des procédures         |
| Atténuation des Désastres Naturels dans le Sud (BID)                             | octobre 2010     | US\$0.68 million           | - Unité d’exécution du projet en place<br>- Plan de gestion des Bassins Versants en cours de préparation<br>- Investissement devant débuter en novembre 2011 selon les priorités du plan.                                                                                                    |
| Fonds de Garantie Partielle de Crédit (BID)                                      | 15 mars 2011     | US \$5.2 millions          | - Personnel international engagé afin d’aider l’agence d’exécution à gérer le fonds<br>- Requêtes de garanties reçues du secteur financier                                                                                                                                                   |
| Développement durable dans le Sud-ouest (ONU)                                    | 26 mars 2011     | US\$2 millions             | - Recrutement de l’équipe de gestion de projet et établissement des bureaux<br>- 32 activités du projet en cours d’exécution<br>- Mobilisation d’US\$1 million en cofinancement                                                                                                              |



en haut: Courtoisie Emmanuel NOEL  
a droite: Courtoisie Denis Dufresne,  
Director of Communications, IHRC

<sup>13</sup> Les données ont été transmises pour 10 des quatorze projets approuvés par le FRH.



FIGURE 5.1: CONTRIBUTION DU FRH AU FINANCEMENT POST-SÉISME DU RELÈVEMENT

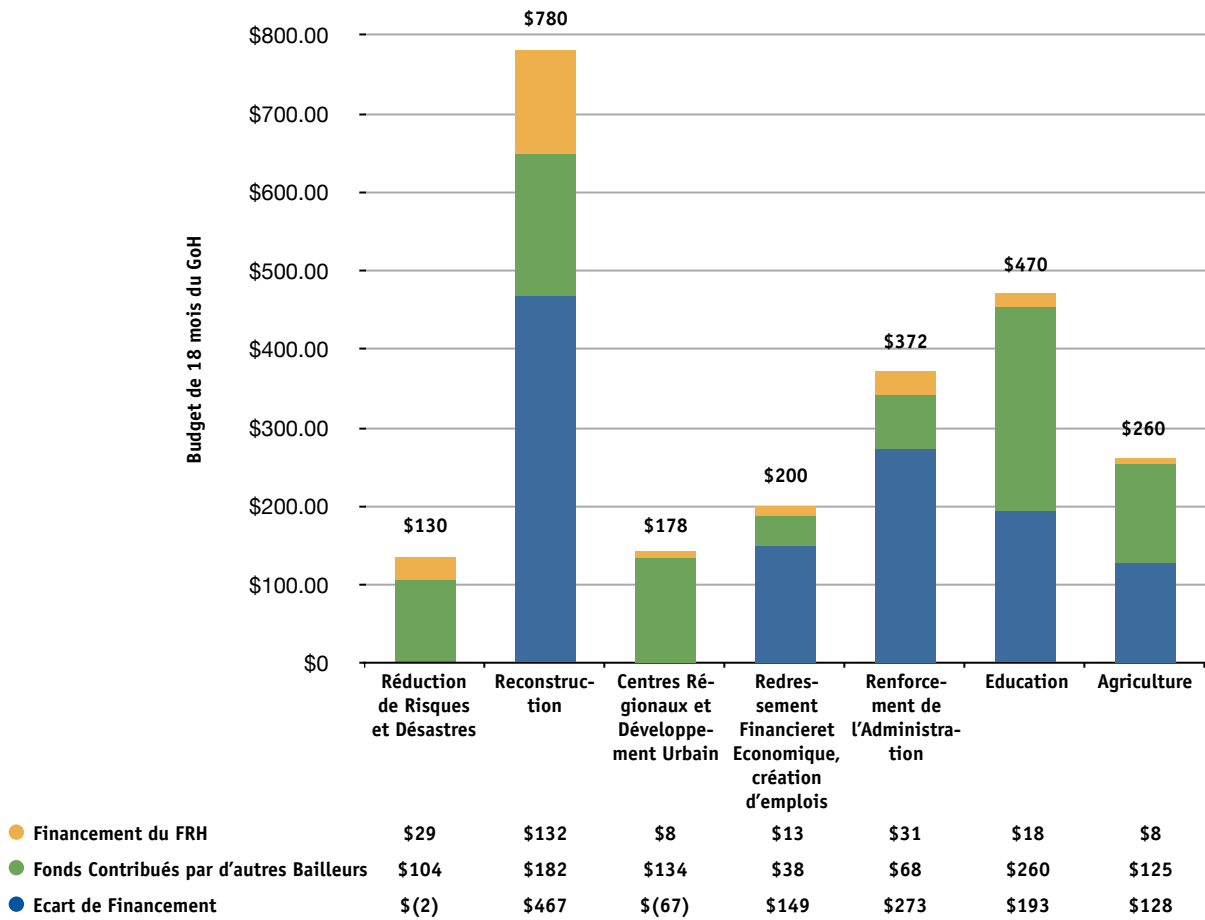
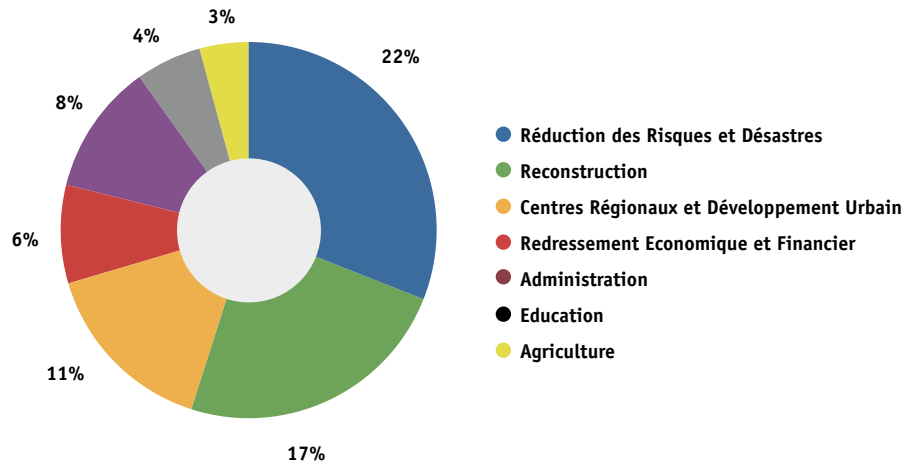


FIGURE 5.2: CONTRIBUTIONS DU FRH AU BUDGET DE 18 MOIS DU GOH



de financement identifiés par chaque secteur et l'écart de financement subsistant<sup>14</sup>. Tout particulièrement, le FRH a contribué à réduire le besoin envisagé du Gouvernement haïtien au niveau de son budget de 18 mois dans les domaines de la Réduction des Risques et Désastres, et la Reconstruction et le Logement<sup>15</sup>, de 22 pour cent et 17 pour cent respectivement<sup>16</sup> (voir Figure 5.2).

34. Financement des secteurs prioritaires par le FRH - Dans le Plan de Développement Stratégique de Décembre 2010 pour le reste du mandat de la CIRH, cette dernière a souligné huit secteurs prioritaires pour le financement ; le logement, l'enlèvement et la gestion de débris, l'éducation, l'énergie, la santé, la création d'emplois, l'eau et l'assainissement, et le renforcement des capacités. Ces secteurs sont ceux qui (i) ont été directement affectés par le séisme et qui contribueraient largement à réduire la vulnérabilité du peuple par le biais d'une approche promouvant "une meilleure reconstruc-

tion" ; (ii) créent un impact tangible sur les vies des gens, avec une attention particulière aux plus vulnérables ; (iii) accompliraient des progrès mesurables et importants durant la période du mandat de 18 mois de la Commission ; et (iv) jetteraient les bases pour un développement à long-terme.

35. 86% des fonds alloués à la reconstruction par le biais du FRH ont financés l'un des huit secteurs prioritaires identifiés par la CIRH. En particulier, le FRH a fourni US\$ 102 millions au logement, incluant le plus grand projet de logement à date (US\$ 65 millions pour la Projet de Reconstruction de Logements Communautaires administré par la Banque Mondiale), US\$ 42 millions pour l'enlèvement et la gestion de débris, pour lequel le FRH a été la plus grande source de financement avec deux projets gérés par les Nations Unies, US\$ 35 millions à la création d'emplois, US\$ 25 millions à l'Education et US\$ 1 million au renforcement des capacités<sup>17</sup>. Les fonds restants ont été alloués à des secteurs multiples et autres programmes,

TABLEAU 5.2: FINANCEMENT DU FRH AUX SECTEURS PRIORITAIRES DE LA CIRH (IN MILLION US\$)

MISE À JOUR EN DATE DU 30 JUIN 2011

| Secteurs Prioritaires de la CIRH   | Projets Approuvés par la CIRH*                                  |                                                                      |                                                                                                 | Projets Financés par le FRH**                                                    |                                                                 |                                                          |                                                     |
|------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
|                                    | (a) Valeur Totale des Projets Approuvés par la CIRH par secteur | (b) Valeur totale des Projets Approuvés par la CIRH avec financement | (c) Projets Financés en tant que pourcentage des tous les Projets Approuvés par la CIRH (b)/(a) | (d) Financement total du FRH pour les Projets Approuvés par la CIRH par secteurs | (e) Pourcentage du Financement Total du FRH alloué par secteurs | (f) Pourcentage de Financement fourni par le FRH (d)/(a) | (f) Percentage of HRF Funding Transferred by Sector |
| 1. Logement                        | 274                                                             | 169                                                                  | 62%                                                                                             | 102                                                                              | 43%                                                             | 37%                                                      | 66%                                                 |
| 2. Gestion et Enlèvement de Débris | 46                                                              | 4                                                                    | 8%                                                                                              | 42                                                                               | 18%                                                             | 92%                                                      | 40%                                                 |
| 3. Education                       | 730                                                             | 305                                                                  | 42%                                                                                             | 25                                                                               | 11%                                                             | 3%                                                       | -                                                   |
| 4. Energie                         | 212                                                             | 81                                                                   | 38%                                                                                             | 0                                                                                | -                                                               | -                                                        | -                                                   |
| 5. Santé                           | 359                                                             | 336                                                                  | 94%                                                                                             | 0                                                                                | -                                                               | -                                                        | -                                                   |
| 6. Création d'emplois              | 697                                                             | 566                                                                  | 81%                                                                                             | 35                                                                               | 15%                                                             | 5%                                                       | 100%                                                |
| 7. Eau et Assainissement           | 241                                                             | 156                                                                  | 65%                                                                                             | 0                                                                                | -                                                               | -                                                        | -                                                   |
| 8. Renforcement des Capacités      | 63                                                              | 51                                                                   | 81%                                                                                             | 1                                                                                | 0.4%                                                            | 2%                                                       | -                                                   |
| 9. Autres/Multi-Sectoriels         | 542                                                             | 149                                                                  | 27%                                                                                             | 33                                                                               | 14%                                                             | 6%                                                       | 100%                                                |
| Total                              | 3,162                                                           | 1,817                                                                | 57%                                                                                             | 237                                                                              | 100%                                                            | 24%                                                      | 77%                                                 |

\* Les données des Projets Approuvés par la CIRH est présenté tel que mises à jour et transmises par le Bureau de la Performance et de l'Anti-Corruption en juin 2011  
\*\* Les montants des projets incluent les frais des Entités Partenaires

<sup>14</sup> Données du Secrétariat du FRH et de l'Analyse Sectorielle du Relèvement du Bureau de l'Envoyé Spécial pour Haïti au mois de juin 2011.  
<sup>15</sup> Dans le Plan de Redressement, le logement est mentionné sous la catégorie de l'Aménagement du Territoire et la Reconstruction Sociale. Vu qu'aucun besoin de financement n'a été identifié pour le logement à lui seul et vu que la plupart des projets de logement du FRH en addition aux activités liées à la Reconstruction des Zones Dévastées et de la Rénovation Urbaine, les catégories de la Reconstruction et de Logement ont été fusionnées dans ce rapport. Les données sur l'écart financier, les bailleurs et le financement du FRH tel que reporté par le BES dans son Analyse du Secteur de la Reconstruction ont donc été regroupées.  
<sup>16</sup> Chiffres du budget de 18 mois du Gouvernement haïtien tel que détaillé dans le Plan d'Action pour le Redressement National et le Développement d'Haïti, mars 2010.  
<sup>17</sup> Données par secteur tel que catégorisé par la CIRH.



dont une allocation de US\$ 25 millions à l'appui budgétaire afin d'aider le Gouvernement haïtien à clôturer l'année fiscale 2010 en comblant le déficit budgétaire.

36. L'importance de la disponibilité d'une source de financement flexible tel que le FRH est accentué par le fait que des US\$3.162 milliards de projets approuvés par la CIRH, uniquement 57 pour cent, un peu plus de la moitié, ont été financés (voir Tableau 5.2)<sup>18</sup>. Le FRH a joué un rôle significatif en comblant l'écart financier par le financement en moyenne de 24 pour cent des six secteurs appuyés par le biais du FRH à date. Plus particulièrement, le FRH a contribué de manière significative au financement de projets approuvés par la CIRH dans les secteurs d'enlèvement et de gestion de débris, (92% du financement total de ce secteur) et le logement (finançant 37% des projets approuvés dans ce secteur).

OBTENTION DE FOND

37. Le FRH a également influencé de manière significative à l'obtention de co-financement de différentes sources afin de financer des projets de grande envergure. L'engagement total du FRH de \$237 millions dans des activités de reconstruction a permis un financement total de projets d'un montant de \$363 millions. Ceci signifie que chaque projet du FRH obtient 24 pour cent de financement additionnel en moyenne (voir Tableau 5.3 ).

TABLEAU 5.3: FOND

| Titre du Projet                                                                                | Contribution du FRH (US\$ million) | Financement du FRH Décaissé (US\$ millions) | Montant Total du Projet (US\$ million) | Financement Total Décaissé du Projet (US\$ million) | Fonds Additionnels Obtenus (Pourcentage) |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|---------------------------------------------|----------------------------------------|-----------------------------------------------------|------------------------------------------|
| Opération du Développement de Politiques Opérationnelles d'Urgence en Haiti (Appui Budgétaire) | 25                                 | 25                                          | 55                                     | 55                                                  | 55%                                      |
| Programme pour l'Etablissement d'un Fonds de Garantie Partielle de Crédit                      | 12.5                               | 0                                           | 35                                     | 5.2                                                 | 64%                                      |
| Projet de Gestion de Débris                                                                    | 16.95                              | 5.26                                        | 16.95                                  | 5.26                                                | 0%                                       |
| Réduction des Risques et Désastres dans le Département du Sud                                  | 8                                  | 3.28                                        | 11                                     | 3.28                                                | 27%                                      |
| Atténuation des Désastres Naturels dans le Département du Sud                                  | 14                                 | 0                                           | 34                                     | 0.676                                               | 59%                                      |
| Programme de Développement Durable dans le Sud-ouest d'Haiti                                   | 8                                  | 0.83                                        | 12.55                                  | 2                                                   | 36%                                      |
| Reconstruction du Secteur de l'Education                                                       | 10                                 | 0                                           | 50                                     | 0                                                   | 80%                                      |
| Démolition et Enlèvement de Débris avec la Machinerie Lourde                                   | 25                                 | 0                                           | 25                                     | 0                                                   | 0%                                       |
| Renforcement des Capacités pour la Gestion de Risques et Désastres                             | 2                                  | 0.59                                        | 2                                      | 0.59                                                | 0%                                       |
| Projet de Reconstruction de Logements Communautaires à Port-au-Prince                          | 65                                 | 0                                           | 65                                     | 0                                                   | 0%                                       |
| Programme d'Appui à la Reconstruction de Logements et de Communautés                           | 24.67                              | 0                                           | 30.77                                  | 0                                                   | 20%                                      |
| Plan de Prévention de Séisme dans le Nord d'Haiti                                              | 9.96                               | 0.1                                         | 9.96                                   | 0.1                                                 | 0%                                       |
| Programme de Renforcement des Capacités de la CIRH                                             | 1                                  | 0                                           | 1                                      | 0                                                   | 0%                                       |
| Opération d'Appui Budgétaire Ciblé                                                             | 15                                 |                                             | 15                                     |                                                     | 0%                                       |
| Fonds Additionnels Obtenus en Moyenne                                                          | 237.08                             | 35.06                                       | 363.23                                 | 72                                                  | 24%                                      |

a droite: Courtoisie Mlle Saran Koly, Communication Officer, UNDP

<sup>18</sup> Données fournies par la CIRH. Les données concernant les Projets Approuvés par la CIRH sont présentées et indiquées telles que fournies après mise à jour par le Bureau de la Performance et de l'Anti-Corruption de la CIRH au mois de juin 2011.





a droite: Courtoisie Diego Osorio, Senior Operations Officer, HRF  
en bas: Courtoisie Diego Osorio, Senior Operations Officer, HRF



*Ce partenariat entre la communauté internationale (19 bailleurs) et le Gouvernement haïtien afin d'aider à financer la reconstruction post-séisme a pu mobiliser plus de US\$350 millions pour le logement, l'enlèvement et la gestion de débris, la réduction de risques et désastres, le développement régional, l'appui budgétaire, la création d'emplois, l'agriculture et l'éducation."*

DÉCLARATION DE L'ENSEMBLE DES 19 BAILLEURS

39. Rôles et responsabilités – Plusieurs acteurs clés jouent un rôle crucial dans la gestion du FRH: le Comité de Pilotage en tant qu'organe de direction; Les Entités Partenaires évaluent et supervisent les activités; le Fiduciaire gère les contributions et les transferts de fonds; le Secrétariat organise les opérations journalières; et les Agences d'Exécution assurent la mise en œuvre des activités sur le terrain avec le financement du FRH. Ces rôles et responsabilités sont expliqués en détail dans le Manuel Opérationnel du FRH et résumés ci-dessous:

**Comité de Pilotage** – orientation stratégique; approbation des politiques et procédures; allocation de fonds ; approbation des rapports financiers et des rapports de progrès.

**Entités Partenaires** – responsables de l'utilisation de fonds qui leur sont transférés par le Fiduciaire; évaluent et supervisent les activités selon leurs propres politiques et procédures; assurent le suivi et rédigent les rapports.

**Fiduciaire** – reçoit, met en commun et investit les contributions des bailleurs; enregistre les décisions de financement; assure le transfert des ressources aux Entités Partenaires à la requête du Comité de Pilotage, rédige les rapports financiers et réalise les audits.

**Secrétariat** – reçoit les requêtes de financement de la CIRH, fournit un appui opérationnel au Comité de Pilotage; rédaction des ébauches de politiques, procédures et rapports; assure les services de communications.

**Agences d'Exécution** – exécution des projets et programmes en accord avec les règles et procédures de l'Entité Partenaire; effectue des rapports au sujet des progrès à l'Entité Partenaire.

39. Le partenaire le plus important du FRH est la Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti qui établit les priorités par rapport à l'utilisation des ressources du FRH et est responsable pour l'endossement des demandes de financement, ainsi que de leur

transmission au Fonds. En ligne avec le principe "d'accompagnement" tel que prôné par le Bureau de l'Envoyé Spécial pour Haïti<sup>19</sup>, le Gouvernement haïtien et la CIRH qu'il a mis sur pied détiennent les rennes en ce qui concerne les opérations du FRH et l'allocation de ses ressources. Le GoH préside l'organe de direction du FRH et la CIRH établit les priorités de financement du Fonds.

**COÛTS**

Coûts. Il existe trois catégories de frais et de dépenses distinctes qui s'appliquent au FRH:

**Fiduciaire** coûts de gestion du Fonds Fiduciaire.  
**Secrétariat** coûts des opérations d'appui au Comité de Pilotage; et

**Entité Partenaire** frais et dépenses requises aux Entités pour la préparation, l'exécution, la supervision et le suivi des projets et programmes.

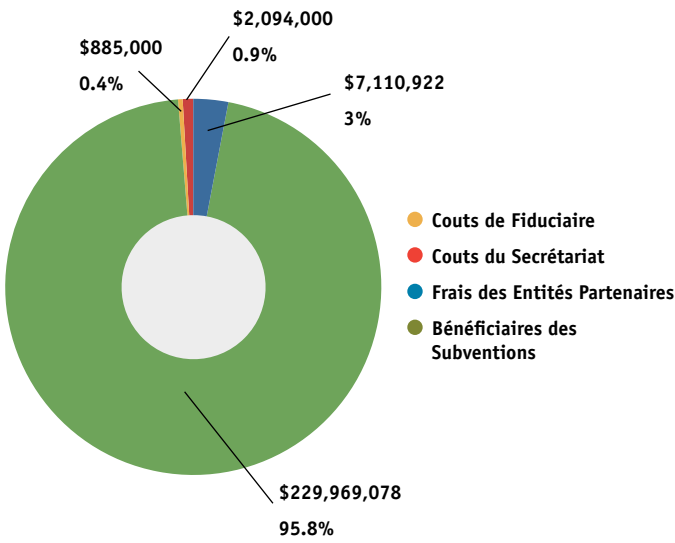
41. Budget administratif et dépenses – Afin de réduire les coûts associés à la gestion et l'administration du FRH, le Fiduciaire et le Secrétariat du FRH soumettent annuellement une proposition de budget, indiquant une estimation des coûts et dépenses prévues pour l'année à venir, au Comité de Pilotage afin d'obtenir son approbation. Les dépenses du Fiduciaire et du Secrétariat sont comptabilisées sur une base réelle; à la fin de chaque année fiscale, le Fiduciaire et le Secrétariat retournent tout fonds administratif non-utilisé au Fonds Fiduciaire du FRH.

42. Le Comité de Pilotage a approuvé le budget administratif pour l'année fiscale 2011 (1er juillet 2010 – 30 juin 2011) ; celui du Fiduciaire s'élevait à US\$588,000 et celui du Secrétariat à US\$1, 097,000. Pour l'année fiscale 2012 (1er juillet 2011 – 30 juin 2012) le Comité de Pilotage a approuvé un budget total de US\$1,294,000 afin de couvrir les coûts administratifs encourus par le Fiduciaire et le Secrétariat. Le montant total des budgets administratifs du Fiduciaire et du Secrétariat pour

<sup>19</sup> Voir "Has Aid Changed? Channeling assistance to Haiti before and after the earthquake", Bureau de l'Envoyé Spécial pour Haïti, juin 2011



FIGURE 6.1: POURCENTAGE DU TOTAL DES FONDS ALLOUÉS PAR CATÉGORIE DE COÛTS



l’année fiscale 2011 et 2012 représentent ensemble environ 3 pour cent du total des US\$239 millions de fonds engagés par le Comité de Pilotage en date du 30 juin 2011 (voir Figure 6.1).

43. Frais des Entités Partenaires – Sous réserve de l’approbation du Comité de Pilotage, chaque Entité Partenaire peut recevoir un budget pour l’évaluation et la supervision de projet pour couvrir les coûts liés à l’évaluation, la préparation, la supervision et le suivi d’un projet approuvé par le Comité de Pilotage. Pour toutes les Entités Partenaires, la directive des frais susceptibles d’être approuvés par le Comité de Pilotage sont:

- a) \$50,000 pour les projets/programmes de moins de \$1 million;
- b) Les projets/programmes dont les montants varient entre \$ 1 - 10 millions ont droit à une fourchette variant entre\$ 50,000 - \$250,000; et
- c) \$350,000 pour les projets/programmes de plus de \$10 millions.

44. Pour les projets/programmes pour lesquels le PNUD est l’Entité Partenaire représentant les organisations du GNUD ces frais s’appliquent aussi<sup>20</sup>:

- a) 1% du total du montant du projet/programme est mis de côté pour le bureau du PNUD pour la gestion des Fonds Multi-Bailleurs afin de couvrir les coûts associés avec le suivi et les autres frais pour les tâches administratives relatives au fonds effectuées au nom des agences de l’ONU engagées individuellement.
- b) Les agences de l’ONU chargent aussi 7% du coût total du projet pour couvrir leurs coûts opérationnels indirects dans l’implémentation des projets approuvés par le Comité de Pi-

TABLEAU 6.1: MESSAGES INSTITUTIONNELS DU FRH

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"><li>Le Fonds de Reconstruction d’Haïti (FRH) est un partenariat entre la communauté internationale et le Gouvernement haïtien afin d’aider à financer la reconstruction post-séisme.</li><li>Le FRH est, et restera selon toute vraisemblance, la plus grande source de fonds non programmés pour la reconstruction.</li><li>Le FRH est présidé par le Gouvernement haïtien et ses priorités sont définies par le GoH et la CIRH.</li><li>Le FRH est la plus grande source de ressources financières pour certains des secteurs prioritaires de la reconstruction d’Haïti.</li><li>Le FRH est un mécanisme efficace et à coût réduit du financement de la reconstruction.</li><li>Le FRH est un partenaire à long-terme de la reconstruction d’Haïti (jusqu’en 2017).</li></ul> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

lotage du FRH<sup>21</sup>.

45. Aucune des Entités Partenaires n’a facturé des frais de préparation de projets et de coûts de supervision au Fond Fiduciaire à date. En fait, les Nations Unies ont confirmé qu’ils ne comptent imputer aucun coût de préparation et de supervision au Fonds. La Banque Mondiale n’a imputé aucun coût de préparation et de supervision au Fonds durant l’année fiscale 2011 (se clôturant le 30 juin 2011). En date du 1er juillet 2011, la Banque Mondiale ne facturera que les coûts de préparation et de supervision pour les projets financés par le FRH et qui ne sont pas cofinancés par des fonds de l’AID. La BID a décidé qu’il ne facturera de frais pour les coûts de préparation et de supervision pour les projets financés conjointement par la BID et le FRH. La BID ne chargera ces frais que pour les projets autonomes financés par le FRH et pour lesquels la BID sera l’Entité Partenaire.

46. Le Comité de Pilotage a alloué à date US\$7.11 millions de frais alloués aux Entités Partenaires aux Nations Unies, ce qui représentent 3 pour cent du total des fonds alloués à date. Le total des trois catégories de frais réunies imputées au Fonds s’élèvent à 4.2 pour cent des US\$352 millions de contributions au FRH en date du 30 juin 2011.

COMMUNICATION AVEC LES PARTIES PRENANTES

47. Stratégie de communication du FRH – Le principal objectif de la stratégie de communication du FRH est de créer une plate-forme publique qui permettra au FRH de renforcer ses liens avec les principaux partenaires en les informant sur ses

résultats, son mandat et le rôle qu’elle joue dans la reconstruction d’Haïti, et également afin de recevoir des commentaires des parties prenantes haïtiennes. Le FRH doit être perçu comme une source de financement efficace, réceptive et flexible pour certaines des priorités clés de la reconstruction tel que déterminé par le Gouvernement haïtien. Le tableau 6.1 fournit une idée générale des notions clés qui doivent être transmis et reflétées dans toutes les communications.

48. Le FRH est dans l’obligation de s’adresser à un vaste éventail d’audiences, allant des pays bailleurs aux citoyens haïtiens. Il est donc important de concevoir un ensemble diversifié d’outils de communication qui accordera la souplesse nécessaire et qui soit efficace. Parmi les audiences clés, on retrouve : les Citoyens haïtiens, le Gouvernement haïtien, les Médias haïtiens, les Bailleurs actuels et Bailleurs potentiels, les Entités Partenaires, les Organismes Internationaux, et les Médias Internationaux.

49. La Stratégie de Communication du FRH doit donc suivre une approche qui maximise l’influence haïtienne afin d’être ancrée dans la réalité locale. En termes d’outils de communication, ce système repose sur:

- Le média de masse, incluant les programmes radiophoniques, les débats télévisés, les annonces dans les journaux, et les communiqués de presse programmés.
- Les medias sur papier, tels que les rapports, les brochures rédigés en anglais, français et créole.
- Les outils de marketing tels que les calendriers, la musique et les compétitions de photos, les polos, les casquettes, et le parrainage d’évènements liés à la reconstruction.
- D’autres outils tels que les listes d’adresses de messagerie, les Op-eds et les allocutions programmées, des formations pour les journaliste nationaux et internationaux, des présentations privées au bénéfices des acteurs décisionnaires, l’émission des notes de procédures afin de fournir des conseils sur le meilleur moyen d’utiliser les mécanismes du FRH, et l’opération continue du site web.

50. Activités de Communications durant la première année – La stratégie de Communications du FRH a conçu un cadre clair pour la mise en œuvre des efforts de sensibilisation du Fonds et le FRH a adopté une approche proactive afin de communiquer avec ses partenaires. Durant la première année d’activités, le FRH a développé et mis en œuvre les produits de communication suivants:

- Système de Suivi:** développé conjointement avec la section communications de l’OIM et avec la collaboration des trois Entités Partenaires, cet instrument vise à faciliter les

commentaires des citoyens haïtiens sur la mise en œuvre des projets financés par le FRH. Grâce à des outils adaptés à tous les publics, dont les illettrés, il permettra aux citoyens de partager leurs vues, recommandations ou observations avec ceux qui sont en charge de l’exécution des projets. Le Système repose sur des outils d’information publique et les stratégies développées par l’OIM en Haïti. Le système est actuellement testé pour son implémentation.

- Programmes radiophoniques:** Le FRH a commandé neuf programmes radiophoniques courts afin d’informer les citoyens haïtiens des aspects clés de la reconstruction ainsi que du rôle du FRH. Ces programmes radiophoniques ont été distribués par le biais de radios communautaires, CDs joués dans les taptaps, et avec le support de radio MINUS-TAH et son réseau national.

- Outils Promotionnels:** le FRH a préparé un large éventail de matériaux promotionnels (brochures, rapports, calendriers, autocollants, maillots à col, casquettes), qui ont été distribués aux Entités Partenaires et autres partenaires afin de promouvoir la visibilité du FRH.

- Formation de journalistes:** le FRH a conçu et effectué un séminaire d’une journée pour le bénéfice de journalistes haïtiens afin d’approfondir leur compréhension du rôle et du fonctionnement du FRH.

- Matériaux imprimés:** le FRH a publié un rapport semestriel en anglais et en français, ainsi que des brochures en anglais, français et créole. Ces documents ont été distribués aux bailleurs actuels et potentiels, la CIRH, les Entités Partenaires, les médias locaux et internationaux et les partenaires locaux.

- Communiqués de Presse:** Durant sa première année opérationnelle, le FRH a fait en sorte d’assurer une bonne couverture médiatique aux événements importants dont l’addition de nouveaux bailleurs au Fonds ou le lancement de projets d’envergure.

- Site Web :** le FRH maintient un site web en anglais et en français, qui fournit des informations à jour au sujet du Fonds, ainsi que la documentation du FRH.

- Compétition de logo, slogan et chanson du FRH:** une compétition a été organisée parmi des écoliers représentant 50 écoles situés à Port-au-Prince et ses environs afin de concevoir un logo, un slogan et une chanson pour le FRH ainsi que d’étendre la sensibilisation au sujet du Fonds.

- Compétition de photos:** le FRH a organisé une compétition de photos pour des citoyens et des photojournalistes dans le but de documenter la reconstruction. Ces photos ont été utilisées dans la conception des calendriers muraux et de bureau du FRH.

<sup>20</sup> En accord avec les frais standards d’administrations de fonds et des coûts indirects d’appui appliqués à tous les Fonds Fiduciaires Multi-Bailleurs (FFMBs) et approuvés par les Organisations du GNUD et les bailleurs contributeurs (voir : mdtf.undp.org).

<sup>21</sup> Les frais de 7 pour cent pour couvrir les frais des agences onusiennes encourues par les Nations Unies sont liés à l’exécution directe des projets. Vu que la Banque Mondiale et la BID n’exécutent pas les projets eux-mêmes, ils n’encourent pas les mêmes coûts.





CONCLUSION:  
LEÇONS APPRISSES  
ET OPPORTUNITÉS  
POUR LE FUTUR

### LEÇONS APPRISSES

51. Alors que le Fonds de Reconstruction d'Haïti achève tout juste sa première année opérationnelle, des leçons initiales sur le financement de la reconstruction ont pu être identifiées. Ceci inclut:

**La valeur du leadership haïtien** – le rôle de leader joué par le GoH et la CIRH a permis au FRH de décider rapidement sur le financement des priorités haïtiennes pour la reconstruction.

**La mise à disposition de financement stratégique** – En tant que plus grande source de financement non alloué, l'utilisation la plus efficace du FRH consiste à combler les besoins non satisfaits afin de réaliser les objectifs clés.

**Importance d'une stratégie de financement** – La CIRH a évolué d'une approbation ad hoc et le transfert d'activités non financées au recours au FRH en tant que moyen d'appui de projets clés lui permettant d'atteindre ses objectifs sectoriels.

**Standards et procédures transparents** – établir et suivre des procédures claires et des standards de performance ont permis au FRH de fournir du financement rapidement dès réception d'une requête.

**Flexibilité dans la prise de décision** – Bien que les réunions formelles du Comité de Pilotage du FRH sont synchronisées avec les réunions du Conseil de la CIRH, il est possible de gérer le travail de manière efficace dans l'intermédiaire par le biais de la prise de décision virtuelle.

**Processus Accéléré** – il existe des opportunités permettant de maximiser la performance, par une évaluation plus rapide des activités des Entités Partenaires, la présentation de propositions complètes à la CIRH au lieu des notes conceptuelles de projets et l'élimination de l'étape d'approbation finale de la CIRH pour les activités auxquelles le FRH a alloué des ressources.

**Preferencing** – la préférence des bailleurs pour des secteurs, régions et Entités Partenaires particuliers peut réduire la possibilité du Fonds de répondre aux priorités du Gouvernement et ne s'aligne pas avec les bonnes pratiques d'efficacité de l'aide.

**Valeur ajoutée** – Le FRH peut aller au-delà de son statut d'instrument financier afin de véhiculer l'innovation (ex. Le Système de Suivi des Entrées), l'analyse (ex. les évaluations sectorielles et celles du flux de financement) et l'harmonisation de l'aide.

**Efficacité et transparence** – Bien que le FRH a pu maintenir des coûts généraux minimes, les dépenses pour l'administration, la préparation de projets et les besoins de supervision doivent être décrites et budgétisées de manière exacte.

### OPPORTUNITÉS DANS LE FUTUR

52. Durant sa seconde année d'opérations, le FRH se concentrera à: a) répondre aux demandes du GoH pour le financement de besoins prioritaires ; b) mobiliser des contributions additionnelles, y compris celles provenant de bailleurs non-conventionnelles ; et c) analyser et faire des rapports sur le décaissement des fonds par les Entités Partenaires. Durant cette période, le FRH sera confronté aux challenges suivants:

- Accélérer l'utilisation des fonds disponibles pour la reconstruction tout en s'assurant de leur allocation stratégique et du renforcement des capacités du GoH.
- Dissuader les bailleurs actuels et futurs du FRH d'imposer une préférence à leurs contributions de manière à ce que le GoH bénéficie d'une flexibilité maximale dans l'utilisation des ressources du FRH afin de financer les priorités.
- Encourager les Entités Partenaires à maintenir le sentiment de l'urgence et utiliser les procédures accélérées afin de préparer et de mettre en œuvre les activités.
- Créer, à la requête du GOH, une réserve de fonds non-alloués de façon à répondre aux requêtes de financement qui surviennent durant la troisième année et au-delà.
- Attirer des contributions additionnelles des bailleurs et ainsi pourvoir aux projets de reconstruction non-financés, incluant de bailleurs qui sont dans l'impossibilité de décaisser/exécuter sur le terrain aussi rapidement que prévu.



# ANNEXE

53. Depuis la conception du Fonds de Reconstruction d’Haïti, les bailleurs se sont engagés à verser US\$ 352 millions au Fonds, dont US\$335 ont été reçus par le Fiduciaire (Tableau A1: Tableau de Statut Financier). Des US\$335 millions reçus cumulativement, le Comité de Pilotage a pris des décisions de financement totalisant US\$240 millions, et a transféré US\$197 millions aux Entités Partenaires pour la mise en œuvre des projets et les frais spécifiques. En date du 30 juin 2011, US\$56 millions demeurent disponibles afin de pourvoir aux décisions de financement futures du Comité de Pilotage du FRH.

54. Le flux des fonds du FRH, des montants reçus, engagés et transférés sur la durée est représenté graphiquement par la figure A1: Montants reçus cumulés, engagés, décaissés et Balances non-allouées durant la Première Année. La vitesse de la réponse du FRH est démontrée par une corrélation étroite entre les fonds reçus et engagés, montrant que la majorité des fonds reçus sont engagés durant la première réunion du CP à la suite du transfert des fonds au Fiduciaire par le Bailleur. Il en résulte qu’après chaque réunion du Comité de Pilotage, la balance des fonds non-alloués n’a jamais dépassé US\$50 millions. Vu que les réunions du Comité de Pilotage ont lieu dans un intervalle de plusieurs mois, la balance actuelle de fonds non-alloués est de US\$56 millions. Le transfert des fonds du Fiduciaire aux Entités Partenaires pour l’exécution des projets montre une augmentation constante dans le temps.

TABLEAU A1: TABLEAU DU STATUT FINANCIER (EN MILLIONS US\$)

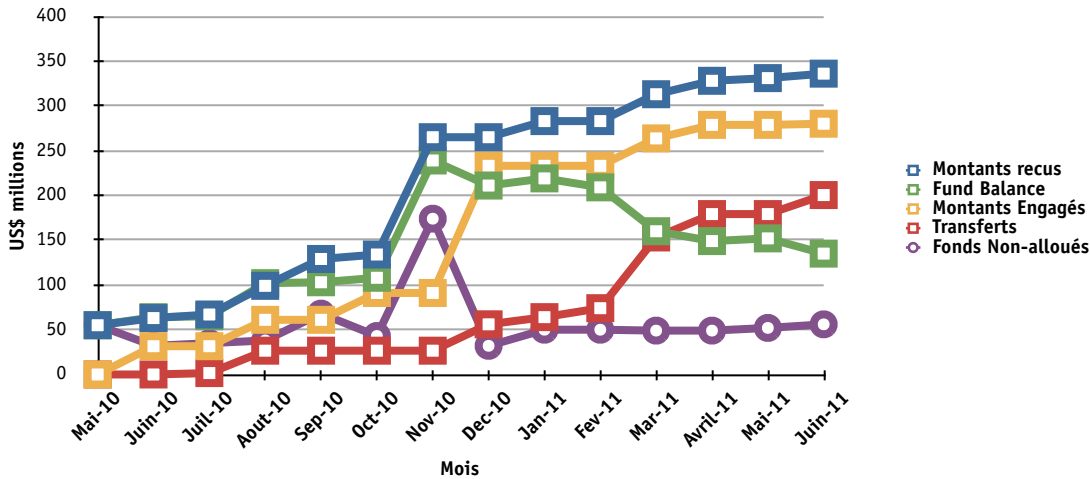
MISE À JOUR EN DATE DU 30 JUIN 2011

| TOTAL                                                                                       |        |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| 1. Contributions réelles (sur la base des Accords Administratifs/Arrangements contresignés) | 352.31 |
| 2. Montants recus cumulatifs                                                                | 335.84 |
| 3. Décisions de Financement                                                                 | 240.06 |
| 4. Transferts Cumulatifs d’Argent Liquide                                                   | 200.39 |
| 5. Décisions de Financement en attente de Tranfert d’Argent Liquide                         | 39.67  |
| 6. Réserve Financière a/                                                                    | 40.00  |
| 7. Fonds disponibles pour les Décisions de Financement du CP du FRH ( 6 = 1 - 2 - 5 )       | 55.78  |

a/ Reflète les décions du CP du FRH de réserver des ressources pour des décisions de financement futures

FIGURE A1: MONTANTS RECUS CUMULATIFS, ENGAGÉS, DÉCAISSÉS, ET BALANCES NON-ALLOUÉES DU FRH DURANT SA

MISE À JOUR EN DATE DU 30 JUIN 2011



| PROGRAMME POUR L’ETABLISSEMENT D’UN FOND DE GARANTIE PARTIELLE DE CRÉDIT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L’ENTREPRENARIAT |                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| MONTANT                                                                                                            | US\$35 Million                                                                  | OBJECTIF DU PROGRAMME                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| SOURCES                                                                                                            | BID (US\$20 M), Banque Mondiale (US\$2.5 M) FRH (US\$12.5 M)                    | L’objectif du Fonds est de contribuer à la réhabilitation du secteur productif haïtien, en fournissant le financement nécessaire à l’implémentation et l’exploitation de la première étape du Fonds de Garantie Partielle de Crédit. Ce premier pilier garantira aux entreprises touchées par le séisme et nécessitant une restructuration des prêts faibles mais viables qui ont été accordés avant le 12 janvier.<br>Le Programme de Garantie Partielle de Crédit répond à une requête de la Banque Centrale d’Haïti. Ce projet est pleinement consistant avec l’emphase porté par le Plan d’Action d’Haïti sur l’Investissement et l’Accès au Crédit comme un des secteurs clés de la reconstruction économique: “Le bon fonctionnement des circuits économiques et financiers est essentiel pour le financement de la reconstruction et de la relance de la croissance....” En outre, le plan d’action mentionne expressément la création d’un fonds de garantie comme l’une des initiatives clés pour aider les emprunteurs affectés par le tremblement de terre. |
| DATE D’APPROBATION                                                                                                 | 17 août 2010                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| SECTEUR                                                                                                            | Finance and Investissement                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| ENTITÉ PARTENAIRE                                                                                                  | BID                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| AGENCE D’EXÉCUTION                                                                                                 | Ministère de l’Economie et des Finances, Fonds pour le Développement Industriel |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |

## DESCRIPTION

**Objectif du Programme:** L’objectif de cette opération est de contribuer à la réhabilitation du secteur productif Haïtien en établissant un fond de garantie partielle de crédit pour permettre aux entreprises de restructurer les dettes bancaires qu’ils ne peuvent honorer dans la situation actuelle.

### Le Programme a deux composantes:

**Composante 1.** Le financement des garanties partielles de crédit émises par le Fonds de Garantie Partielle de Crédit pour restructurer les prêts viables affectés par le tremblement de terre, ce qui implique l’émission de garanties visant à restructurer les petits et grands prêts éligibles. Les petits prêts sont ceux situés en dessous d’US \$ 1 million de dollars et les prêts plus importants sont au-dessus d’US \$ 1 million.

**Composante 2.** L’Assistance Technique pour renforcer l’Agence d’exécution et l’exécution du programme. Cette assistance consistera par le recrutement d’un conseiller indépendant ou société de conseil qui aidera l’Agence d’Exécution à ajuster ses processus, systèmes opérationnels, et la structure organisationnelle afin d’assurer une administration appropriée du programme et le transfert de connaissances. Cette composante financera également les coûts de l’audit, cabinets de conseil technique et toute autre dépense nécessaire à une gestion correcte du Fonds, y compris une évaluation de l’impact à la fin de l’exécution du programme.

Il est prévu que le processus de restructuration facilitera aux entreprises à continuer à fonctionner et par la suite aidera à relancer l’activité économique et à préserver les emplois.

## Résultats ciblés par thématique %

|                           |     |
|---------------------------|-----|
| Reconstruction Economique | 100 |
|---------------------------|-----|

| RELÈVEMENT PAR ZONE ET ENLÈVEMENT DE DÉBRIS À PORT-AU-PRINCE |                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|--------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| MONTANT                                                      | US\$16.95 Millions                                                                | OBJECTIF DU PROGRAMME                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| SOURCES                                                      | FRH \$16.95 M                                                                     | L’objectif général de ce projet est de contribuer à la réhabilitation des zones urbaines de Port-au-Prince détruits par le séisme, en mettant sur pied un système de recyclage, d’enlèvement et de traitement des débris dans au moins six quartiers de la ville de Port-au-Prince. Le projet vise à gérer les débris au niveau communautaire en mettant l’accent sur les possibilités de réutiliser et de recycler in situ et en prévoyant le transport vers une zone de stockage et de traitement de débris afin de protéger l’intérêt public en réduisant les risques associés au déversement des débris non contrôlés.<br>Les objectifs du projet sont en ligne avec le Plan d’Action pour le Relèvement et le Développement d’Haïti du Gouvernement. Le projet répond aux grandes priorités identifiées par la CIRH, l’enlèvement des débris étant un pré requis pour la plupart des travaux de réhabilitation et de reconstruction. |
| DATE D’APPROBATION                                           | 17 août 2010                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| SECTEUR                                                      | Reconstruction et Reprise Economique                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| ENTITÉ PARTENAIRE                                            | ONU                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| AGENCE D’EXÉCUTION                                           | PNUD, UN Habitat, BIT, Ministère des Travaux Publics, Transports et Communication |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |

## DESCRIPTION

**Objectif Général du Projet:** L’enlèvement des débris contribuera à la réhabilitation et la reprise de l’économie et le renforcement des niveaux de vie dans les zones urbaines de Port-au-Prince.

**Objectifs Immédiats:** Une stratégie pour le nettoyage et le recyclage des débris sera adoptée dans les zones les plus affectées par le séisme et la majorité des débris est enlevée des zones pilotes. La capacité locale en gestion de débris est renforcée dans les zones pilotes et les activités génératrices de revenus sont créées à partir de l’enlèvement et du recyclage de débris

### Résultats attendus:

- Six plans de secteurs sont développés et adoptés par la communauté et les partenaires clés du projet.
- Une stratégie est développée pour l’enlèvement et le traitement des débris et est adoptée par les autorités concernées.
- L’environnement socio-économique est amélioré à travers l’enlèvement et le recyclage des débris
- Gestion de l’information et implémentation d’une nouvelle stratégie de communication.
- Etudes préliminaires sur l’utilisation des débris, la planification de zones et la reprise de l’économie lors de la reconstruction dans les zones affectées.

## Résultats ciblés par thématique %

|                    |    |
|--------------------|----|
| Reconstruction     | 75 |
| Reprise Economique | 25 |



| DÉMOLITION ET ENLÈVEMENT DE DÉBRIS AVEC ÉQUIPEMENTS LOURDS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| MONTANT                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | US\$25 Million                                                    | <b>BUT DU PROJET</b><br><br>L'objectif global de ce projet est d'accélérer la construction de refuges et de maisons et de faciliter la relocation des personnes déplacées en facilitant la démolition de bâtiments et l'enlèvement des débris avec de l'équipement lourd.<br><br>Les objectifs du projet sont en ligne avec le Plan d'Action gouvernemental pour la Reconstruction et le Développement d'Haïti et les plans du Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications. Le projet répond aux priorités identifiées par la CIRH. L'enlèvement des débris est une condition préalable pour la plupart de la réhabilitation et la reconstruction. |
| SOURCES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | FRH (US\$25 M)                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| DATE D'APPROBATION                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 15 décembre, 2011                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| SECTEUR                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Logement                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| ENTITÉ PARTENAIRE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | ONU                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| AGENCE D'EXÉCUTION                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | PNUD, Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>DESCRIPTION</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Objectif du projet:</b> L'objectif global du projet est d'accélérer la relocation des personnes déplacées se trouvant actuellement dans des camps en utilisant des équipements lourds pour accélérer la démolition de bâtiments et l'enlèvement des débris.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Objectifs immédiats:</b> L'objectif principal de ce projet est d'accélérer la relocation des personnes déplacées se trouvant actuellement dans des camps dans leurs communes d'origine, des familles d'accueil ou dans de nouvelles habitations qui sont économiquement viable. Au cours de la phase de transition, des abris provisoires seront construites pour remplacer les maisons qui ont été détruites par le tremblement de terre de janvier 2010. Les principaux obstacles à la construction de ces abris sont le débris des maisons détruites et la présence des maisons rouges dangereuses. Afin d'accélérer la construction d'abris/maisons et de faciliter la relocation des personnes déplacées, ce projet incorporera l'utilisation d'équipements lourds et d'autres moyens pour augmenter d'autres efforts dans la démolition des bâtiments et enlèvement des débris. |                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Résultats thématiques ciblées</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                   | <b>%</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Refondation Sociale                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                   | 100                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |

| RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DANS LA GESTION DES RISQUES ET DÉSASTRES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| MONTANT                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | US\$2 Million                                                                                                                                                        | <b>BUT DU PROJET</b><br><br>L'objectif de ce projet est d'accroître la capacité du Gouvernement et de la population Haïtienne dans la préparation contre et la gestion des risques et désastres. Ce projet sera implémenté sur tout le territoire national, renforçant les capacités de coordination et opérationnelle de la Direction de la Protection Civile (DPC). La réhabilitation et la construction de centres d'évacuation sera entreprises dans des zones identifiées comme prioritaires par la DPC. Ce projet contribuera directement et indirectement au développement socio-économique d'Haïti grâce aux capacités qu'il permettra d'améliorer en termes de préparation contre les catastrophes et la gestion des risques et de désastres. Les membres des comités de protection civile, des volontaires et des leaders communautaires bénéficieront directement de ce projet.<br><br>La préparation à la saison cyclonique et la gestion des risques et désastres ont été identifiées par le Plan National d'Action pour le Relèvement et le Développement d'Haïti comme l'une des priorités. |
| SOURCES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | FRH (US\$2 M)                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| DATE D'APPROBATION                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 15 décembre, 2011                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| SECTEUR                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Gestion et la prévention des catastrophes                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| ENTITÉ PARTENAIRE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | ONU                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| AGENCE D'EXÉCUTION                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | OIM, Département de la Protection Civile du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>DESCRIPTION</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Chaque année Haïti est exposé aux effets dévastateurs des saisons pluvieuse et cyclonique. Les moyens disponibles aux mains des populations pour faire face à ces forces naturelles sont toujours insuffisants, ce qui emmène le Gouvernement d'Haïti à faire de la préparation contre les désastres une de ses priorités.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Objectifs du Projet:</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Renforcer la capacité de la DPC dans la préparation contre et la gestion des risques et désastres au niveau des camps et des communes.</li><li>- Accroître la résilience des populations vulnérables</li><li>- Augmenter la capacité en abris provisoires</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Résultats Attendus:</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <ul style="list-style-type: none"><li>(i) Création d'un programme de formation sur la préparation contre les catastrophes et la gestion des risques et désastres adapté au contexte d'Haïti post-séisme;</li><li>(ii) 200 personnes reçoivent des formations sur la préparation aux catastrophes à travers le module de formation;</li><li>(iii) Des cycles de formations pour des formateurs sont mis en œuvre dans le domaine de préparation contre catastrophes et la gestion des risques et désastres;</li><li>(iv) Environ 5 locaux communautaires endommagés par le séisme et utilisés comme centres d'évacuation dans le cas d'urgence sont réparés;</li><li>(v) Environ 5 espaces d'évacuation sont bâtis et prêts à être utilisés par les populations vulnérables au cas de cyclone.</li></ul> |                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |

| Résultats thématiques cibles | %   |
|------------------------------|-----|
| Refondation Territoriale     | 100 |

|                               |     |
|-------------------------------|-----|
| Résultats thématiques ciblées | %   |
| Refondation Territoriale      | 100 |

| RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES POPULATIONS ET DES INFRASTRUCTURES DANS LE DÉPARTEMENT DU SUD                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                               |   |                        |    |                        |    |                          |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|---|------------------------|----|------------------------|----|--------------------------|----|
| MONTANT                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | US\$ 11 Million                                                                                                                    | <b>BUT DU PROJET</b><br><br>L'objectif du projet est de contribuer à la réduction des risques de catastrophe par l'aménagement et la gestion des bassins versants, la création d'emplois et le développement agricole durable dans le département du Sud. En outre, le projet aura un impact économique en créant des 200.000 hommes/jours de travail à haute intensité et l'amélioration des chaînes de valeur et l'ouverture de marchés nationaux pour le riz et le maïs.<br><br>Les objectifs du projet sont en ligne avec les priorités de la refondation territoriale et économique, et la production agricoles identifiés dans le Plan d'Action pour la Reconstruction et le Développement d'Haïti. Les activités du projet se concentrera sur les domaines de Cavaillon, Tiburon - Port-Salut, Les Cayes, Aquin et Saint-Louis du Sud. |                               |   |                        |    |                        |    |                          |    |
| SOURCES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | PAM (US\$2 M), PNUD (US\$1M) and FRH (US\$8 M)                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                               |   |                        |    |                        |    |                          |    |
| DATE D'APPROBATION                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 21 octobre, 2010                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                               |   |                        |    |                        |    |                          |    |
| SECTEUR                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Agriculture, élevage et pêche, Gestion et la prévention des catastrophes et gestion des bassins versants et le développement local |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                               |   |                        |    |                        |    |                          |    |
| ENTITÉ PARTENAIRE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | NU                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                               |   |                        |    |                        |    |                          |    |
| AGENCE D'EXÉCUTION                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | PNUD, PAM and FAO                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                               |   |                        |    |                        |    |                          |    |
| <b>DESCRIPTION</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                               |   |                        |    |                        |    |                          |    |
| <p>Le taux de pauvreté dans le département du Sud est plus haut que la moyenne nationale et la population est particulièrement vulnérable aux inondations et aux ouragans. Le paysage rural est fortement dégradé à cause des niveaux élevés de déforestation et la mauvaise gestion des bassins versants. Le niveau d'insécurité alimentaire est élevé et les femmes sont particulièrement marginalisées. En outre, la population a un accès très limité aux services sociaux et aux marchés à cause de la mauvaise qualité des routes rurales. Ces problèmes ont été aggravés par suite du séisme du 12 Janvier. Pour répondre à ces problèmes, les activités du projet redressent:</p> <p>(i) Le développement des outils d'orientation, tels que les systèmes d'information géographique, pour l'aménagement et la gestion participative des bassins versants aux niveaux national, régional et locale.</p> <p>(ii) Des activités viables d'aménagement de bassins versants pour réduire les risques de catastrophes, y compris le renforcement de berges de rivières, création de systèmes agro forestières durables, et la construction de seuils et des digues.</p> <p>(iii) Réduire la vulnérabilité socio-économique et l'insécurité alimentaire par la protection de l'environnement, la création d'emplois et le développement agricole durable.</p> |                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                               |   |                        |    |                        |    |                          |    |
| <table><tr><th>Résultats thématiques ciblées</th><th>%</th></tr><tr><td>Développement Agricole</td><td>30</td></tr><tr><td>Refondation Economique</td><td>40</td></tr><tr><td>Refondation Territoriale</td><td>30</td></tr></table>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Résultats thématiques ciblées | % | Développement Agricole | 30 | Refondation Economique | 40 | Refondation Territoriale | 30 |
| Résultats thématiques ciblées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | %                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                               |   |                        |    |                        |    |                          |    |
| Développement Agricole                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 30                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                               |   |                        |    |                        |    |                          |    |
| Refondation Economique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 40                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                               |   |                        |    |                        |    |                          |    |
| Refondation Territoriale                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 30                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                               |   |                        |    |                        |    |                          |    |

|                               |    |
|-------------------------------|----|
| Résultats thématiques ciblées | %  |
| Développement Agricole        | 30 |
| Refondation Economique        | 40 |
| Refondation Territoriale      | 30 |

| OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT DES POLITIQUES D'URGENCE EN HAÏTI                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| MONTANT                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | US\$55 Million                                                               | <b>BUT DU PROJET</b><br><br>L'objectif de cette activité est de réorganiser les cadres juridiques et réglementaires afin de créer les conditions de transparence et de reddition des comptes dans la gestion des ressources publiques dans le contexte de la reconstruction.<br><br>Cette opération appuie directement le Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement d'Haïti du Gouvernement et le programme de gouvernance présenté par le Gouvernement à la conférence des bailleurs tenue à New York en mars 2010. Ces derniers sont élaborés selon l'Evaluation des Besoins Post-Désastre (EBPD) réalisée à la suite du séisme en février 2010 par le Gouvernement avec le support des bailleurs. Les principaux piliers de ces programmes s'alignent sur ceux du Gouvernement portant sur la stratégie de réduction de la pauvreté, notamment le renforcement des capacités de l'État et l'amélioration de la gestion des ressources publiques. |
| SOURCES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Banque Mondiale (\$30 M) and FRH (\$ 25 M)                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| DATE D'APPROBATION                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 5 août 2010                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| SECTEUR                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Administration Publique Générale (80%) et Secteur Général de l'Énergie (20%) |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| ENTITÉ PARTENAIRE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Banque Mondiale                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| AGENCE D'EXÉCUTION                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Ministère des Finances et Ministère du Commerce                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>DESCRIPTION</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <p>Cette activité aide Haïti à répondre à des besoins de financement urgents de la reconstruction qui ont été exacerbés par des pertes de revenus à la suite du séisme. L'EBPD estime les dommages et pertes causés par le séisme à environ US \$8 milliards. La destruction de la Direction Générale des Impôts et l'impact du séisme sur les activités économiques ont causé une baisse de 20% dans les revenus prévus pour l'année fiscale 2009-2010. Les subventions de l'AID et du FRH fournissent des ressources afin de financer les dépenses essentielles dans le dernier trimestre 2010 dans le contexte du Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement d'Haïti.</p> <p>L'opération cible des secteurs qui requièrent un renforcement urgent de manière à assurer que des contrôles efficaces et les mécanismes d'équilibre sont en place à la suite de l'impact du séisme sur les institutions clés de gouvernance et de supervision, tout en consolidant les avancées obtenues en terme de gouvernance les années précédentes. En particulier, elle vise à renforcer la capacité du gouvernement à gérer les ressources publiques efficacement et de manière transparente à travers des mesures visant à:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>(i) Renforcer la transparence des transferts dans le secteur de l'électricité;</li><li>(ii) Réinstaller les contrôles budgétaires et les processus d'audit externe et interne;</li><li>(iii) Améliorer l'observation des mesures anti-corruption à travers une meilleure application de la Loi sur la Déclaration des Avoirs; et</li><li>(iv) Rétablir les réglementations de passation de marchés publics et améliorer la transparence des pratiques de passation de marchés</li></ul> |                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Résultats ciblés par thématique %</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Autre Gestion Economique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                              | 20                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Dépense Publique, Gestion Financière et Passation de Marchés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                              | 60                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Autre Reddition des Comptes et Anti-corruption                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                              | 20                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |

|                                                              |    |
|--------------------------------------------------------------|----|
| Résultats ciblés par thématique                              | %  |
| Autre Gestion Economique                                     | 20 |
| Dépense Publique, Gestion Financière et Passation de Marchés | 60 |
| Autre Reddition des Comptes et Anti-corruption               | 20 |



| PLAN DE PRÉVENTION DE SÉISME POUR LE GRAND NORD D'HAÏTI                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| MONTANT                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | US\$9.9 Million                                                                       | <b>BUT DU PROJET</b><br><br>L'objectif du Plan de prévention de séisme pour le grand Nord d'Haïti est de réduire la vulnérabilité des départements du Nord-est, Nord, et Nord-Ouest face à la menace sismique en renforçant la résilience des infrastructures et des populations dans le but de minimiser les pertes économiques et en vies humaines lors d'événements futurs.<br><br>La gestion des risques et désastres a été identifiée par le Plan National d'Action pour le Relèvement et le Développement d'Haïti de mars 2010 comme l'une des priorités du gouvernement, faisant partie de l'axe de la refondation territoriale (4.1). Ce projet répond directement à cette priorité. Ce projet répond aussi à l'axe de la refondation institutionnelle (4.4) du Plan car ses actions de formation permettront la mise en place de compétences décentralisées, le renforcement du rôle des communes dans la réduction des vulnérabilités et la protection des populations, et la formation de cadres au niveau départemental et communal. |
| SOURCES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | FRH (US\$2.8 M)                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| DATE D'APPROBATION                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 1 mars, 2011                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| SECTEUR                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Prévention et gestion de désastres, Infrastructure d'énergie et transport, Logement   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| ENTITÉ PARTENAIRE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | ONU                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| AGENCE D'EXÉCUTION                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Ministère de l'Intérieur, Ministère des Travaux Publiques, Ministère de Planification |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>DESCRIPTION</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Objectif général du projet:</b> Réduire la vulnérabilité des départements du Nord-Est, Nord, et Nord-Ouest face à la menace sismique.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Les objectifs spécifiques de ce programme sont de:</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Quantifier la menace sismique par le microzonage des 4 grandes villes du Nord, Nord-Est et Nord-Ouest (Port-de-Paix, Cap Haïtien, Fort Liberté/Ouanaminthe) et les villes secondaires principales;</li><li>- Evaluer la vulnérabilité du bâti et des infrastructures et les classer en fonction de l'enjeu associé (économique, humain, stratégique);</li><li>- Identifier les infrastructures prioritaires à fort enjeu (hôpitaux, bâtiments publics, écoles, ponts, centrales d'énergie, etc.);</li><li>- Proposer des solutions budgétisées pour le renforcement structural des infrastructures prioritaires à fort enjeu;</li><li>- Renforcer un sous-ensemble critique des infrastructures prioritaires à fort enjeu;</li><li>- Former les professionnels de la construction aux pratiques parasismiques, des maçons aux ingénieurs, du secteur public (ingénieurs municipaux et départementaux) et privé;</li><li>- Inclure le risque sismique dans le plan de contingence aux désastres des 3 départements du nord et former les membres des comités départementaux et communaux;</li><li>- Informer les citoyens, les constructeurs et les pouvoirs publics sur le risque sismique et les solutions pour s'y préparer et adapter;</li><li>- Renforcer les capacités des communes et des départements pour la gestion du risque sismique.</li></ul> |                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Résultats thématiques cibles</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                       | <b>%</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Refondation Territorial</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                       | <b>80</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Refondation Social</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                       | <b>20</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |

| RECONSTRUCTION DU SECTEUR DE L'EDUCATION EN HAÏTI |                                                     |               |
|---------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|---------------|
| MONTANT                                           | US\$50 Million                                      | BUT DU PROJET |
| SOURCES                                           | BID (US\$50 M)                                      |               |
| DATE D'APPROBATION                                | 15 décembre 2010                                    |               |
| SECTEUR                                           | Education                                           |               |
| ENTITÉ PARTENAIRE                                 | BID                                                 |               |
| AGENCE D'EXÉCUTION                                | Fonds d'Investissement Economique et Sociale (FAES) |               |

DESCRIPTION

**Objectif du Programme:** L'objectif est d'appuyer la reconstruction des infrastructures scolaires en Haiti, élargissant l'accès à une éducation préscolaire et de base de qualité en fournissant des installations éducatives supérieures.

**Le Programme a deux composantes:**  
*Composante 1.* Construction d'Ecole – Cette composante financera la construction de 12 écoles de base dans des communautés actuellement privées d'écoles. Chaque école aura neuf salles de classe, une section préscolaire, des terrains de sport, des systèmes d'égouts, d'électricité, d'eau potable et de réservoir d'eau, dispositif de sécurité, une cantine, des toilettes, un bâtiment administratif, et une salle pour le préposé à la sécurité.  
*Composante 2.* Fourniture, Equipement et Matériel Didactique – la composante financera les fournitures, les équipements et le matériel didactique. Toutes les salles de classe et le bâtiment administratif de l'école seront équipés d'armoires, ainsi que de bureaux et chaises pour les élèves, les professeurs et les administrateurs de l'école. La cantine de l'école sera équipée de fournitures et d'ustensiles de cuisine.

**Résultats attendus:** Chaque école offrira ses services à 450 élèves du primaire et 50 enfants en préscolaire pour un total de 6000 bénéficiaires

|                            |     |
|----------------------------|-----|
| Résultats ciblés par thème | %   |
| Education                  | 100 |

| PROGRAMME DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SUD-OUEST D'HAÏTI DU 2010 - 11 |                                                                                                                                                                                              |               |
|----------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| MONTANT                                                              | US\$12.55 Million                                                                                                                                                                            | BUT DU PROJET |
| SOURCES                                                              | PNUE, Norvège (US\$0.55 M), Catholic Relief Services, USAID (US\$4 M) and FRH (US\$8 M)                                                                                                      |               |
| DATE D'APPROBATION                                                   | 21 octobre, 2010                                                                                                                                                                             |               |
| SECTEUR                                                              | Gestion des ressources naturelles (40%), services sociaux (30%), le développement économique et de l'infrastructure (12%), la gouvernance et la réduction des risques (8%), et général (10%) |               |
| ENTITÉ PARTENAIRE                                                    | NU                                                                                                                                                                                           |               |
| AGENCE D'EXÉCUTION                                                   | PNUE, UNOPS, CRS, Earthspark                                                                                                                                                                 |               |

DESCRIPTION

Le domaine d'intervention du projet est le groupe des bassins versants de Tiburon-Port Salut et de l'Ile à Vache. Dans cette région, les niveaux de pauvreté sont inférieurs à la moyenne nationale et la population est particulièrement vulnérable aux inondations et aux ouragans. Le paysage rural est fortement dégradé et les niveaux d'insécurité alimentaire et la déforestation sont élevés. En outre, la population a un accès limité aux services sociaux et aux marchés grâce à un réseau des routes rurales très limitée et de mauvaise qualité. L'immigration après le séisme a augmenté la population de 191 000 par environ 24 000 personnes. La vision de 20 ans et l'objectif du programme proposé sera axé sur :

(i) les besoins multi-thématique de développement du commune dans les limites géographiques de la zone du programme.

(ii) d'investissement d'infrastructure et transport à grande échelle dans le département pour transformer le potentiel de la zone du programme.

Le bassin de Port à Piment sera l'épicentre des travaux de développement technique avec l'application du modèle de développement intégré «Millennium Village». Le projet sera géré et mis en œuvre en utilisant un nouveau modèle organisationnel, la Haiti Regeneration Partnership, avec un fort accent sur la coordination, l'appropriation nationale et le renforcement des capacités institutionnelles du gouvernement et des partenaires locaux.

| PROGRAM DE SOUTIEN À LA RECONSTRUCTION DE LOGEMENT ET COMMUNAUTÉ |                                                                                                                                                                                                                                          |               |
|------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| MONTANT                                                          | US\$30.77 Million                                                                                                                                                                                                                        | BUT DU PROJET |
| SOURCES                                                          | PNUD (US\$0.4 M), Ministère de la Planification (US\$5.7 M), FRH (US\$24.67 M)                                                                                                                                                           |               |
| DATE D'APPROBATION                                               | 1 mars, 2011                                                                                                                                                                                                                             |               |
| SECTEUR                                                          | Gestion d'information et renforcement des capacités                                                                                                                                                                                      |               |
| ENTITÉ PARTENAIRE                                                | ONU                                                                                                                                                                                                                                      |               |
| AGENCE D'EXÉCUTION                                               | ONU Habitat, OIM, Ministère de la planification et de la coopération externe, Ministère des travaux Publique, Ministère de l'Intérieur, Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique, Centre National de l'Information Geo-Spatiale |               |

DESCRIPTION

Dans les récents programmes de reconstruction à grande échelle, le gouvernement a contrôlé la majorité des ressources pour la reconstruction du logement et pourrait dicter les conditions dans lesquelles ils ont été dépensés. En Haïti, en raison de la nature de la catastrophe et la situation socio-économique, la situation est très différente. Les programmes de retour aux communautés et reconstruction de logements sont extrêmement décentralisés et réalisés par un large éventail d'acteurs. Il existe des opportunités et des risques associés à cette approche. Ces risques comprennent le risque d'écarts dans les résultats globaux, le manque de reddition de comptes aux bénéficiaires visés, et la création de plus d'inégalités sociales. Il est donc essentiel que le gouvernement soit équipé avec des systèmes et d'informations qui lui permettront de planifier et de contrôler l'effort de reconstruction, en collaboration avec les principales organisations partenaires. Ce programme est destiné à fournir certains des outils les plus élémentaires qui permettront au gouvernement, la CIRH, et leurs partenaires à gérer ces risques et optimiser l'utilisation des ressources promises.

**Le projet comprendra les composantes suivantes:**  
Recensement des quartiers et de la population touchés par le séisme: les ménages, le logement, les services et l'infrastructure;  
- Système d'information de reconstruction de quartiers et logements;  
- Centres de ressources locaux;  
- Planification stratégique urbaine et régionale; et  
- Supervision technique, coordination et évaluation.

Ce projet représente la première phase d'une initiative multisectorielle de relèvement et développement durable d'une durée de 20 ans pour la région sud-ouest de la péninsule sud d'Haïti. L'objectif de la première phase est de fournir rapidement des avantages pratiques et développer le programme à plus long terme. Au fil du temps le projet vise à atteindre environ 205.000 bénéficiaires en 10 communes dans l'ensemble de 600 km² de Tiburon-Port-Salut et de l'Ile à Vache.

Le projet répond à des multiples priorités pour la reconstruction d'Haïti d'une manière intégrée, y compris, entre autres, la gestion des risques de catastrophe, la planification nationale et du développement local, aménagement des bassins versants, l'éducation, la santé, l'hygiène, la sécurité alimentaire et la nutrition, la production agricole, et l'accès à l'électricité.

|                                                           |    |
|-----------------------------------------------------------|----|
| Résultats thématiques cibles                              | %  |
| Réduction de la pauvreté                                  | 40 |
| Réduction de la vulnérabilité aux catastrophes            | 20 |
| Restauration et gestion durable des ressources naturelles | 40 |

|                              |     |
|------------------------------|-----|
| Résultats thématiques cibles | %   |
| Refondation Territorial      | 100 |



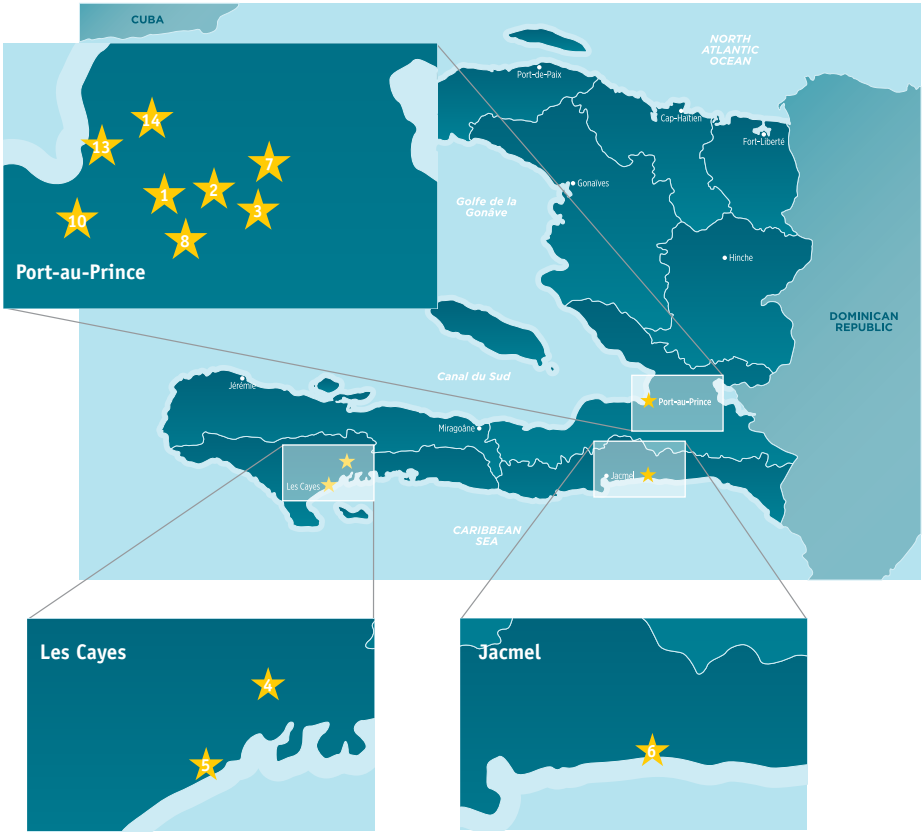
| RENFORCEMENT DES CAPACITÉS OPÉRATIONNELLES DE LA CIRH                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| MONTANT                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | US\$1 Million              | <b>BUT DU PROJET</b><br><br>Le projet vise à renforcer les capacités opérationnelles de la CIRH en améliorant les volets communications, légaux, gestion informatisée, des processus de révision et suivi des projets et tout autre besoin de renforcement des capacités nécessaire au bon fonctionnement de l’institution.<br>Les objectifs du projet sont en ligne avec les priorités détaillées dans la section sur la Refondation Institutionnelle du Plan d’Action gouvernemental pour la Reconstruction et le Développement d’Haïti. |
| SOURCES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | FRH (US\$1 M)              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| DATE D’APPROBATION                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 5 Avril, 2011              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| SECTEUR                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Renforcement des capacités |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| ENTITÉ PARTENAIRE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | ONU                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| AGENCE D’EXÉCUTION                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | CIRH                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>DESCRIPTION</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Objectif du projet:</b> L’objectif du projet est de renforcer la capacité opérationnelle de la CIRH.                                                                                                                                                                                                                                               |                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Le projet comprendra les composantes suivantes:</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| 1. Mise en oeuvre d’une campagne de sensibilisation nationale: La direction de la communication de la CIRH vise à mettre sur pied une campagne de sensibilisation nationale des activités de la CIRH par l’entremise d’une firme haïtienne spécialisée en campagne d’information.                                                                     |                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| 2. Modélisation des processus de révision et de suivi des projets : exécution de la deuxième phase de la modélisation du processus de revue de projet.                                                                                                                                                                                                |                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| 3. Assistance légale à la CIRH: embauche d’une firme d’avocats locale afin d’assister la CIRH dans la mise sur pied d’un cadre légal conforme aux lois haïtiennes et dans la réalisation d’un manuel de procédures administratives et légales complet facilitant ainsi, le transfert des compétences et des ressources à la fin du mandat de la CIRH. |                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| 4. Mise en oeuvre d’un programme de formation et d’information : mettre sur pied un programme de formation et d’information destiné à tous les acteurs impliqués et intéressés aux efforts de reconstruction entrepris et à entreprendre dans le pays.                                                                                                |                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Résultats thématiques cibles</b> %                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Refondation Institutionnelle                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                            | 100                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |

| L’ATTÉNUATION DES CATASTROPHES NATURELLES DANS LE DÉPARTEMENT DU SUD D’HAÏTI                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| MONTANT                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | US\$34 Million                                                                                                                                                                   | <b>BUT DU PROJET</b><br><br>L’objectif du projet est de réduire à long terme la vulnérabilité d’environ 250,000 habitants de la Ravine du Sud aux Cayes et à Cavaillon à des catastrophes naturelles par des investissements dans les infrastructures, le soutien direct à l’agriculture durable et le renforcement des capacités locales pour assurer la gestion durable des bassins versants. L’objectif du projet est d’accroître le contrôle des inondations et protection du littoral dans les zones ciblées par 25 pour cent et de réduire les pertes d’infrastructure à cause des inondations de 50 pour cent en cinq ans.<br>Le projet est conforme à la reconstruction du territoire, la reprise économique et les programmes de l’agriculture dans le Plan d’action pour la reconstruction d’Haïti et le plan national de l’agriculture. Les Cayes est l’un des trois pôles de développement identifiés comme cible prioritaires dans le Plan d’action pour la reconstruction. |
| SOURCES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | BID (\$20 M) and FRH (\$14 M)                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| DATE D’APPROBATION                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 21 Octobre                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| SECTEUR                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Appui budgétaire (20%), agriculture, élevage et pêche (30%), gestion et prévention des catastrophes (30%), et la gestion des bassins versants et des collectivités locales (20%) |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| ENTITÉ PARTENAIRE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | BID                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| AGENCE D’EXÉCUTION                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Ministère de l’agriculture, des ressources naturelles et du développement rural                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>DESCRIPTION</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Les activités du projet se concentreront sur la réduction de vulnérabilité environnementale et socio-économique des catastrophes naturelles pour la population vivant dans la Ravine du Sud et les bassins versants de Cavaillon (100.000 ha, soit 4% du territoire national) à travers trois composantes principales:                                                                                                          |                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| (i) <b>l’infrastructure</b> , y compris les études de faisabilité et des travaux publics, en particulier re-profilage des cours d’eau, le renforcement des berges et le renforcement des micro-barrages. Cette composante vise à prévenir l’inondation excessive dans 40 sites particulièrement vulnérables dans les zones urbaines des Cayes et Camp Perrin. Ces inondations ont contribué sensiblement à appauvrir la région. |                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| (ii) <b>Soutien à l’agriculture</b> durable sur les pistes, y compris un soutien financier aux associations d’agriculteurs légalement reconnus et par les agriculteurs prêts à introduire des techniques anti-érosions dans les zones particulièrement vulnérables. Le composant va également recruter du personnel supplémentaire au sein du bureau du ministère de l’agriculture pour soutenir et superviser les activités.   |                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| (iii) <b>Le renforcement institutionnel</b> et des capacités pour la gestion durable des bassins versants. Cette composante sera axée sur l’augmentation substantielle de la capacité des ministères à l’échelon départemental, tandis qu’à permettre au ministère central à jouer son rôle de leader. Il permettra également la création de comités locaux pour la gestion des bassins versants.                               |                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Résultats thématiques cibles</b> %                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Appui Budgétaire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                  | 20                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Refondation Economique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                  | 30                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Refondation Territoriale                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                  | 50                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |

| PROJET DE RECONSTRUCTION DE LOGEMENTS DANS DES COMMUNAUTÉS DE PORT-AU-PRINCE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| MONTANT                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | US\$65 Million                                                           | <b>BUT DU PROJET</b><br><br>L'objectif du projet est d'aider les résidents des régions les plus touchées dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince à retourner à leurs communautés dans des conditions sûres et à commencer à réparer et/ou reconstruire leurs maisons permanents et leurs moyens d'existence en améliorant les quartiers. 50.000 personnes (10.000 ménages) devraient bénéficier de réparations de maisons ou la reconstruction de nouveaux logements et 210.000 personnes devraient bénéficier grâce à des activités d'amélioration de la communauté.<br><br>Le projet est en ligne avec le Plan d'Action pour la Reconstruction et le Développement d'Haïti, en particulier la section 4.3.1 sur le logement pour la population et avec le cadre pour le retour au voisinage et reconstruction de logement approuvé par le Gouvernement d'Haïti et la CIRH en Octobre 2010. |
| SOURCES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | HRF (US\$65 M))                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| DATE D'APPROBATION                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 15 décembre, 2010                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| SECTEUR                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Logement, Eau et l'assainissement, Infrastructure                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| ENTITÉ PARTENAIRE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Banque Mondiale                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| AGENCE D'EXÉCUTION                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Ministère de l'économie et des Finances, Ministère des Affaires Sociales |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>DESCRIPTION</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Objectif du projet:</b> Permettre le retour des personnes déplacées à leurs collectivités en investissant dans des programmes d'amélioration urbaine dans les communautés fortement endommagées à Port-au-Prince et en soutenant la reconstruction des maisons et l'infrastructure dans ces collectivités.                                                                                                                         |                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Les activités du projet comprendront:</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| - Enlèvement de débris de construction des espaces publics et privés;                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| - Des subventions pour la réparation (i) des maisons évaluées comme structurellement solides (maisons jaunes) et (ii) la reconstruction in-situ de maisons détruites ou endommagées au-delà de la réparation (maisons rouges);                                                                                                                                                                                                        |                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| -L'investissement dans l'infrastructure communautaire de services essentiels tels que routes, trottoirs, systèmes d'approvisionnement d'eau, gestion des déchets, le drainage, des installations sanitaires et des facilités communautaires;                                                                                                                                                                                          |                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| - Services consultatifs pour aider les communautés et les autorités gouvernementales à (i) une gestion efficace de l'enlèvement des débris et la réparation et reconstruction de logements, (ii) se conformer à des normes sismique et d'autres normes de sécurité des désastres naturels et (iii) entreprendre des études à l'appui de la préparation à moyen et à long terme du développement urbain et des stratégies de logement. |                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Les activités seront premièrement cibles aux quartiers avec un organisme communautaire solide en place et fonctionnant.                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Résultats thématiques cibles</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Refondation Sociale                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                          | 87                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Refondation Territoriale                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                          | 13                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |

| APPUI BUDGÉTAIRE CIBLÉ POUR HAÏTI                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| MONTANT                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | US\$15 Million                                                                                                                                                                                                                           | <b>BUT DU PROJET</b><br><br>L'objectif du Program d'Appui Budgétaire Ciblé pour Haïti est l'appuie direct au budget 2010-11 et 2011 – 2012 dont les activités sont articulées autour des stratégies de relance sectorielle de l'éducation et de l'agriculture, élaborées par le Gouvernement Haïtien après le tremblement de terre de janvier 2010.<br><br>Dans le secteur de l'éducation, il s'agit d'activités essentielles dans le cadre de la Stratégie Nationale d'Action pour l'Éducation Pour Tous (SNA-EPT) de septembre 2007. Celles-ci figurent également parmi les priorités du Plan Opérationnel (PO 2010-2015) des recommandations de la Commission Présidentielle de l'Éducation, produit en août 2010. Dans le secteur de l'agriculture, le choix des activités à financer est basé sur la nécessité d'augmenter la productivité tel qu'indiqué dans le Plan National d'Investissement Agricole (2010-16) et des axes d'intervention du PDNA (Post Disaster Needs Assessment).<br><br>Ce projet est aussi en ligne avec les priorités identifiées dans le Plan d'Action pour le Relèvement et le développement d'Haïti. |
| SOURCES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | FRH (US\$15 M)                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| DATE D'APPROBATION                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 27 avril, 2011                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| SECTEUR                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Education et Agriculture                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| ENTITÉ PARTENAIRE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Banque Mondiale                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| AGENCE D'EXÉCUTION                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Ministère de l'Economie et des Finances, Service National de Semencier (SNS), Commission Ministérielle du Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural, Fonds d'Assistance Economique et Social (FAES) |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>DESCRIPTION</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| La reconstruction a la suite des dommages causés par le tremblement de terre posent un poids considérable sur le budget de l'Etat, d'où la nécessité d'un soutien budgétaire important afin de permettre la mise en œuvre d'activités sectorielles clés.                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Objectif du projet:</b> L'appui budgétaire fournirait des ressources pour financer les dépenses budgétaires essentielles dans le secteur de l'éducation et de l'agriculture pour les années fiscale 2010-2011 et 2011-2012. L'appui budgétaire est canalisé à travers le budget, et permettrait de rembourser des dépenses précises identifiées au préalable.    |                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Les lignes budgétaires considérées dans le cadre de cette opération incluent (i) la construction d'écoles de type semi permanent entièrement équipées; (ii) l'achat de cantines scolaires dans le cadre du PNCS; et, (iii) l'achat de semence à rétrocéder au secteur privé, plus précisément à des groupes d'organisations paysannes à des fins de multiplication. |                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Résultats attendus:</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| (i) 268 nouvelles salles de classes construites et équipées;                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| (ii) 670 écoles et 261,200 élèves ayant bénéficié de cantines scolaires; et                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| (iii) 70,000 paysans recevant les semences améliorées et subventionnées.                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Résultats thématiques cibles</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Reconstruction Sociale                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                          | 50                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Reconstruction Economique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                          | 50                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |





|    | Titre du Projet                                                            | Objectif de Développement du Projet                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Entité Partenaire |
|----|----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| 1  | Projet de Développement des Politiques Opérationnelles d'urgence en Haïti  | Appui à l'obligation de rendre des comptes et à la transparence dans la gestion des ressources publique dans le contexte de la reconstruction                                                                                                                                                                                          | BM                |
| 2  | Programme pour la mise en place d'un Fonds de Garantie Partielle de Crédit | Contribue à la réhabilitation du secteur productif par le biais de l'établissement d'un fond de garantie partielle de crédit qui permettra aux entreprises de restructurer leurs obligations et leurs dettes bancaires, et facilitera l'accès continu au financement                                                                   | BID               |
| 3  | Projet de Gestion de Débris                                                | Contribution à la réhabilitation des zones urbaines de Port au Prince par la mise en place d'un système de recyclage, en enlevant et traitant les déchets                                                                                                                                                                              | ONU               |
| 4  | Projet de Réduction de Désastres dans le Département du Sud                | Contribue à la réduction des risques grâce au développement et la gestion des bassins versants, la création d'emploi et le développement de l'agriculture dans le Département du Sud                                                                                                                                                   | ONU               |
| 5  | Atténuation des Désastres Naturels dans le Département du Sud              | Réduire la vulnérabilité environnementale et socio-économique face aux désastres naturels pour la population de Ravine du Sud et de Cavaillon                                                                                                                                                                                          | BID               |
| 6  | Programme de Développement Durable dans le Sud-ouest d'Haïti               | Première phase d'un programme de développement et redressement durable sur une période de 20 ans de la péninsule du Sud-ouest                                                                                                                                                                                                          | ONU               |
| 7  | Reconstruction du Secteur Educatif                                         | Appuyer le Gouvernement en assurant que les conditions nécessaires sont en place pour reconstruire le secteur éducatif dans les 20 prochaines années et œuvrer à créer un système éducatif financé par le secteur public                                                                                                               | BID               |
| 8  | Démolition et Enlèvement des Débris avec la Machinerie Lourde              | Démolition des constructions et l'enlèvement des débris avec la machinerie lourde afin d'expédier la construction d'abris et de maisons afin de permettre le relogement des personnes déplacées.                                                                                                                                       | ONU               |
| 9  | Renforcement des Capacités pour la Gestion des Risques et Désastres        | Augmente la capacité du Gouvernement de prévoir et de gérer les risques de désastres en renforçant la capacité du Département de la Protection Civile et en réhabilitant et construisant des centres d'évacuations dans les zones prioritaires                                                                                         | ONU               |
| 10 | Projet de Reconstruction de Logements Communautaires à Port-au-Prince      | Permette le retour des personnes déplacées dans leurs communautés en investissant dans des programmes d'amélioration urbaine dans les communautés gravement atteintes à Port-au-Prince et en appuyant la reconstruction des maisons et des infrastructures de ces communautés                                                          | BM                |
| 11 | Programme d'Appui à la Reconstruction de Logements et de Communautés       | L'objectif de ce Programme est de fournir certains des outils et systèmes les plus élémentaires que le gouvernement central et local, la CIRH, et leurs partenaires ont besoin pour programmer et gérer les ressources promises pour le logement et la reconstruction de communautés.                                                  | ONU               |
| 12 | Plan de Prévention de Séisme pour le Nord d'Haïti                          | L'objectif du Plan est de réduire la vulnérabilité des départements du Nord-Est, Nord, et Nord-Ouest face à la menace sismique en renforçant la résilience des infrastructures et des populations dans le but de minimiser les pertes économiques et en vies humaines lors d'événements futurs.                                        | ONU               |
| 13 | Programme de Renforcement des Capacités de la CIRH                         | Le projet vise à renforcer les capacités opérationnelles de la CIRH en améliorant les volets communications, légaux, et la gestion de l'information pour les processus d'examen et de suivi de projets et tout autre besoin de renforcement des capacités nécessaire au bon fonctionnement de l'institution.                           | ONU               |
| 14 | Opération d'Appui Budgétaire Ciblée                                        | L'appui budgétaire fournirait des ressources pour financer les dépenses budgétaires essentielles dans le secteur de l'éducation et de l'agriculture pour les années fiscales 2010-2011 et 2011-2012. L'appui budgétaire est canalisé à travers le budget, et permettrait de rembourser des dépenses précises identifiées au préalable. | BM                |



Courtoisie Diego Osorio, Senior Operations Officer, HRF